

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Vérificateur général du Québec
2021-2022

Cette publication
est rédigée par le



Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél. : 418 691-5900

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1920
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél. : 514 873-4184

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : www.vgq.qc.ca

Suivez-nous sur nos médias sociaux



Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sur quelque support que ce soit des extraits de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISSN 2563-6367 (version imprimée)

ISSN 2563-6375 (version PDF)

ISBN 978-2-550-92902-4 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-92903-1 (version PDF)



Québec, septembre 2022

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du Vérificateur général du Québec.

Ce rapport fait état des résultats que nous avons obtenus pour l'exercice financier 2021-2022 en ce qui a trait aux objectifs de notre plan stratégique 2019-2023. Il fait aussi le point sur notre gestion des ressources et répond à différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur. Enfin, il contient les états financiers audités de notre organisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La vérificatrice générale,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

FAITS SAILLANTS

2021-2022

Vérificateur général du Québec

219 audits d'états financiers et d'autres informations financières

16 rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale

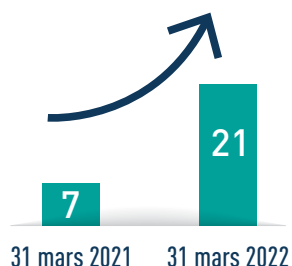
Plan stratégique : **71 %** des cibles atteintes

Taux de rétention du personnel

87,5 %

Taux de mobilisation du personnel

82 %



Emplois à l'extérieur
de Montréal et de Québec

21 / 299
effectif total

TABLE DES MATIÈRES

Message de la vérificatrice générale	8
Déclaration attestant la fiabilité des informations et des résultats	10
Rapport de validation	12
1 LA PRÉSENTATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	14
Notre organisation.....	16
2 LES RÉSULTATS	22
Travaux d'audit	24
Dénonciations, contributions et plaintes.....	28
Plan stratégique : résultats 2021-2022	29
3 LES RESSOURCES	54
Ressources humaines	56
Ressources financières.....	59
Ressources informationnelles.....	62
4 LES AUTRES EXIGENCES	64
Développement durable	66
Accès à l'égalité en emploi.....	71
Divulgence d'actes répréhensibles.....	75
Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	76
Emploi et qualité de la langue française	78
Mesures relatives à l'indépendance	79
5 LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS.....	80
Annexes	100

MESSAGE DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE



Mon équipe et moi sommes fières de vous présenter notre *Rapport annuel de gestion 2021-2022*, pour la troisième année de reddition de comptes relative à notre plan stratégique 2019-2023. Au cours de l'exercice financier clos ce printemps, nous avons su innover davantage dans nos pratiques, dans un contexte toujours marqué par la pandémie de COVID-19.

Pour cette année budgétaire, nous avons donné le meilleur de nous-mêmes afin de garder le cap sur l'excellence. Mon équipe a ainsi produit pas moins de 16 rapports d'audit de performance, effectué 219 audits d'états financiers et d'autres informations financières et augmenté son utilisation des techniques d'audit assistées par ordinateur, en plus d'amorcer l'analyse détaillée du rapport préélectoral.

Au cours de l'année, le mandat de M. Paul Lanoie, commissaire au développement durable, s'est terminé. Je tiens à souligner sa grande contribution des cinq dernières années. C'est M^{me} Janique Lambert qui, le 6 septembre 2021, a été nommée pour lui succéder. Il faut noter que M^{me} Lambert est la première femme au Québec ainsi que la première CPA au Canada à occuper une telle fonction. Son premier rapport a eu une grande visibilité et un impact considérable. Un des chapitres de ce rapport portait sur le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC); en effet, la commissaire s'est vu confier cette année une nouvelle responsabilité, celle de faire annuellement ses observations et ses recommandations à propos du FECC. J'ai confiance qu'elle saura relever avec brio les défis liés à cette nouvelle fonction.

Le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre constituent actuellement des défis de taille pour toutes les organisations. Pour notre part, nous affichons des taux de rétention et de mobilisation de 87,5% et de 82% respectivement. Les membres de notre personnel sont au cœur de nos préoccupations. Dans un contexte de forte concurrence avec les organisations publiques et privées, bien que cette situation représente un défi, nous déployons des efforts soutenus pour maintenir leur motivation et les garder au sein de notre équipe. Cela nous a entre autres permis de conserver en 2021 la certification Employeur remarquable, que nous détenons depuis 2017.

Au cours des dernières années, les parlementaires nous ont démontré leur appui, notamment par leurs recommandations portant sur certaines mesures qui visent à améliorer notre attractivité et notre capacité de garder notre personnel. La mise en œuvre de ces mesures nous a été bénéfique, et les stratégies auxquelles nous avons eu recours en matière de ressources humaines ont été couronnées de succès cette année, particulièrement en région; à preuve, l'expansion de notre équipe à l'extérieur de Montréal et de Québec. Au 31 mars 2022, le nombre d'employées et d'employés travaillant en région avait triplé par rapport à l'exercice précédent, totalisant 21 personnes.

L'exercice écoulé correspond à l'avant-dernière année de notre plan stratégique, puisque celui-ci arrive à échéance en 2023. Nous avons cette année atteint 71 % des objectifs qui figurent dans ce plan. Les pages qui suivent vous renseigneront sur nos performances.

La vérificatrice générale,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Québec, le 21 septembre 2022



DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS ET DES RÉSULTATS

La fiabilité de l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que celle des contrôles afférents relèvent de ma responsabilité.

À mon avis, le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du Vérificateur général du Québec :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques du Vérificateur général ;
- présente de façon conforme les objectifs, les indicateurs et les résultats qui leur sont associés, ainsi que les données sur l'utilisation des ressources.

Tout au long de l'année financière, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été utilisés pour assurer l'atteinte des objectifs du Vérificateur général et la gestion des risques auxquels l'organisation est exposée.

Les membres du comité exécutif ont également approuvé ce rapport annuel de gestion.

Je déclare donc que l'information contenue dans le rapport est fiable et correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.

La vérificatrice générale,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Québec, le 21 septembre 2022

Les membres du comité exécutif au 31 mars 2022¹

François Dubreuil, CRIA
Secrétaire général

Janique Lambert, CPA auditrice
Commissaire au développement durable

Patrick Dubuc, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint p. i.

Caroline Rivard, CPA auditrice
Vérificatrice générale adjointe

Marc Gagné, CPA
Directeur général de l'administration

Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

Jacques Hébert, CPA
Vérificateur général adjoint

1. L'organigramme du Vérificateur général du Québec est présenté à l'annexe 1.

RAPPORT DE VALIDATION

Madame Guylaine Leclerc
Vérificatrice générale

J'ai procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022*, pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2022, à l'exception des états financiers, dont l'audit a été confié au cabinet MDCB comptables professionnels agréés S.E.N.C.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la divulgation de ces données incombe à la vérificatrice générale. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur les travaux que j'ai réalisés au cours de mon examen, qui s'est inspiré des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

Mes travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les explications et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du Vérificateur général du Québec ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.



Maxime Fafard, CPA auditeur
Québec, le 20 septembre 2022



LA PRÉSENTATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

NOTRE ORGANISATION

NOTRE MISSION

CONTRIBUER À UNE MEILLEURE GESTION DES FONDS PUBLICS

Le Vérificateur général contribue, par ses audits et ses autres travaux, à la saine gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire, au bénéfice de la population québécoise. Il est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

NOTRE MANDAT

Le Vérificateur général réalise des audits financiers, des audits de performance et des audits de conformité. De plus, il formule sa conclusion sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans les rapports préélectoraux.

Audit financier

Par ses audits financiers, le Vérificateur général vise à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers et les informations financières qu'il audite sont exempts d'anomalies significatives. Ses audits financiers favorisent une reddition de comptes juste et transparente de la situation financière des entités auditées.

Audit de performance

Par ses audits de performance, le Vérificateur général veut s'assurer que les ressources sont employées de manière économique, efficiente et efficace. Sous l'autorité du Vérificateur général, la commissaire au développement durable réalise également des audits de performance ayant trait à l'application de la *Loi sur le développement durable*. De plus, elle fait part de ses constatations et de ses recommandations ayant trait au Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Audit de conformité

Le Vérificateur général porte une attention particulière à la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les politiques et les directives. Ses audits de conformité s'intègrent généralement à ses audits financiers ou à ses audits de performance.

Rapport sur le rapport préélectoral

Le Vérificateur général publie un rapport de certification indiquant sa conclusion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses formulées dans le rapport préélectoral publié par le ministre des Finances avant chaque élection générale. Il peut aussi exprimer dans ce rapport des commentaires qui découlent de ses travaux sur le rapport préélectoral.

Autres travaux

Audit particulier

Le gouvernement ou le Conseil du trésor peuvent confier au Vérificateur général le mandat de réaliser un audit sur toute matière qui est de sa compétence. L'Assemblée nationale peut également adopter une motion demandant au Vérificateur général d'effectuer un audit.

Commissions parlementaires

Le Vérificateur général apporte son soutien aux commissions parlementaires et, de façon plus particulière, à la Commission de l'administration publique, laquelle a notamment le mandat d'entendre les sous-ministres et les dirigeants d'organismes sur leur gestion administrative lorsqu'elle est signalée dans un rapport du Vérificateur général.

Chiffres clés pour 2021-2022	Descriptions
299	Effectif régulier du Vérificateur général au 31 mars 2022
37,6 M\$	Dépenses du Vérificateur général
219	Nombre d'audits financiers et d'audits d'autres informations financières
16	Nombre d'audits de performance

NOTRE CHAMP DE COMPÉTENCE

En ce qui a trait à l'audit financier, le Vérificateur général peut auditer les organismes publics et les organismes du gouvernement qui sont définis dans la *Loi sur le vérificateur général*. Il peut aussi auditer, à sa convenance, les états financiers des établissements publics faisant partie des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour l'audit de performance, son champ de compétence englobe les entités concernées par l'audit financier ainsi que tous les organismes publics et tous les organismes du gouvernement qui ne produisent pas d'états financiers, et les bénéficiaires de subventions octroyées par ces organismes. La décision d'entreprendre un audit de performance demeure à sa discrétion, sauf dans le cas de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour laquelle une entente avec le conseil d'administration doit être conclue.

Le Vérificateur général compte sur des équipes multidisciplinaires qui lui permettent de procéder à des audits auprès de ces nombreuses entités, dont les activités touchent divers secteurs.

NOTRE INDÉPENDANCE

La *Loi sur le vérificateur général* encadre les activités de l'organisation et assure son indépendance. À cet égard, son principal dirigeant est désigné par une motion présentée par le premier ministre, qui doit être adoptée par au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale. Le 26 février 2015, M^{me} Guylaine Leclerc a été désignée vérificatrice générale à l'unanimité. Son mandat, d'une durée de 10 ans, est non renouvelable.

NOTRE GESTION DES RISQUES

Le Vérificateur général a une politique de gestion des risques, et c'est le comité exécutif, appuyé par le comité de la gestion des risques, de l'accès à l'information et de la sécurité, qui en supervise l'application. Les mesures de contrôle qui en sont issues visent notamment à assurer la continuité des activités d'audit et à protéger les actifs informationnels de l'organisation. Cette politique peut être consultée sur notre site Web.

Le Vérificateur général a identifié neuf risques auxquels il est exposé. En 2021-2022, il a pris en compte un nouveau risque, associé à la transformation numérique de l'audit. En effet, les entités auditées génèrent un volume de plus en plus important de données, et les changements technologiques ne cessent de s'accélérer. Le Vérificateur général doit donc veiller à effectuer sa transformation numérique de l'audit de façon optimale, afin de continuer à réaliser ses travaux avec la plus grande valeur ajoutée possible.

Le Vérificateur général juge qu'il maîtrise cinq risques adéquatement et que sa maîtrise des quatre autres est tolérable. Il s'agit des quatre risques suivants, accompagnés de leurs mesures d'atténuation respectives :

- ▶ Transformation numérique de l'audit non efficiente : un plan de transformation numérique s'échelonnant jusqu'en 2024-2025 est en déploiement. Il consiste à augmenter nos effectifs spécialisés en analyse de données, à acquérir de nouveaux outils informatiques et à former davantage notre personnel d'audit.
- ▶ Gestion non adéquate de nos activités : ce risque est quant à lui demeuré stable, et le Vérificateur général s'attend à être en mesure de le ramener à un niveau de maîtrise adéquat pour le prochain exercice. En effet, la situation s'est déjà améliorée dans la dernière année, notamment grâce à l'implantation de nouveaux outils de gestion.
- ▶ Pénurie de ressources humaines compétentes pour appliquer la *Loi sur le vérificateur général* : la pénurie de main-d'œuvre s'est exacerbée au cours de la dernière année, et la concurrence sur le marché a augmenté, notamment pour les CPA auditeurs. Devant cette situation, une planification stratégique de la main-d'œuvre est en voie d'être actualisée afin de réduire la vulnérabilité de l'organisation relativement à la vacance de postes clés. Un dénouement favorable à notre demande de reconnaissance du caractère spécifique de la fonction de directeur d'audit législatif permettrait également de diminuer ce risque, en ce qui concerne les postes de gestion.
- ▶ Fuite ou divulgation non autorisée d'informations confidentielles : bien que l'organisation prenne des mesures pour contrôler le risque de fuite ou de divulgation non autorisée d'informations confidentielles en cours d'audit, la maîtrise de ce risque dépend aussi de l'engagement et de la collaboration des entités auditées ainsi que des tiers concernés.

Comité de la gestion des risques, de l'accès à l'information et de la sécurité

La protection des renseignements personnels et l'accès à l'information sont au cœur des priorités du Vérificateur général. Présidé par M^{me} Guylaine Leclerc, vérificatrice générale, ce comité est responsable de la gestion des risques, de l'accès à l'information et de la sécurité, ainsi que de la protection des renseignements personnels. Il exerce son mandat

en conformité avec le cadre légal et réglementaire en vigueur, incluant les nouvelles dispositions introduites par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. Il est appuyé dans ses fonctions par un groupe de travail sur la gestion des risques et de la sécurité. Le comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2021-2022. Enfin, une personne est désignée spécifiquement responsable de la protection des renseignements personnels.

NOTRE SONDAGE AUPRÈS DES COMITÉS D'AUDIT

Le Vérificateur général invite les comités d'audit, ou leur équivalent, à répondre à un sondage portant sur ses travaux et ses communications en audit financier. Cette invitation est transmise aux comités selon un cycle de trois ans, et les réponses reçues demeurent confidentielles. Le sondage comprend une vingtaine de questions regroupées sous quatre thèmes principaux :

- ▶ indépendance, objectivité et esprit critique ;
- ▶ équipe de mission ;
- ▶ communications et interactions ;
- ▶ prestation des services.

Cette année, le Vérificateur général a demandé à 23 comités de participer au sondage afin de recueillir de l'information sur ses travaux entourant une vingtaine d'audits d'états financiers. De ces 23 comités, 12 (52 %) ont répondu au sondage. Ces derniers ont attribué une cote moyenne de 4,5 sur 5 (90 %) à la question qui portait sur leur appréciation globale.

La cote moyenne est comparable à celle de 2020-2021.

L'objectif de ce sondage est, entre autres, d'identifier des possibilités d'améliorer nos façons de faire. Compte tenu des résultats favorables obtenus au sondage, aucune action importante n'a été entreprise cette année.

NOS COLLABORATIONS PROFESSIONNELLES

Le Vérificateur général collabore avec différents partenaires. Ainsi, M. Jean-Pierre Fiset, vérificateur général adjoint, a été membre du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, de l'organisme Comptables professionnels agréés du Canada. Son mandat de trois ans s'est terminé le 31 mars 2022.

M^{me} Guylaine Leclerc, vérificatrice générale, siège pour sa part au conseil d'administration de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, laquelle a pour mission d'encourager et de consolider l'audit de performance, la surveillance ainsi que la reddition de comptes dans le secteur public, au Canada et à l'étranger, grâce à la recherche, à l'éducation et au partage de connaissances. Depuis le 1^{er} avril 2022, elle est également membre du Conseil de surveillance de la normalisation comptable, qui a pour mission de servir l'intérêt public en supervisant les activités du Conseil des normes comptables et du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Par ailleurs, le Vérificateur général travaille en collaboration avec les autres vérificateurs législatifs en siégeant à différents comités du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL), dont le Comité de planification et de coordination. Cet organisme veille au partage d'information et soutient le développement continu de la méthodologie, des pratiques

et de l'audit en tant que profession. De plus, depuis l'automne 2021, M^{me} Christine Roy, sous-vérificatrice générale, est présidente du Comité pour l'excellence des pratiques du CCVL.

M^{me} Roy est aussi membre du conseil d'administration de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (Ordre) depuis septembre 2019. Plusieurs gestionnaires du Vérificateur général participent en outre à divers groupes de travail de l'Ordre.

NOS COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Le Vérificateur général partage son expertise avec plusieurs organisations étrangères vouées au contrôle des finances publiques. Au cours de l'année 2021-2022, en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, il n'a pas accueilli de délégations. Il a cependant eu une rencontre virtuelle avec la première présidente de la Cour des comptes du Maroc et effectué une présentation pour un vérificateur général adjoint du Mali.

Le Vérificateur général a aussi contribué à une formation virtuelle sur l'audit de l'égalité des genres, offerte à des participants du Sénégal dans le cadre du programme de développement international de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation. De plus, le Vérificateur général a intégré dans ses équipes deux boursiers sénégalais parrainés par cette fondation.



**LES
RÉSULTATS**

TRAVAUX D'AUDIT

Le Vérificateur général mène des travaux diversifiés en audit financier et en audit de performance. Le tableau 1 présente le nombre d'interventions qu'il a réalisées au cours des trois dernières années.

TABEAU 1 Nombre d'interventions

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Travaux en audit financier terminés au 31 mars			
Audits d'états financiers et d'autres informations financières ¹	219	207	215
Autres travaux	24	16	21
Rapport déposé à l'Assemblée nationale	1	1	1
Rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction	43	41	51
Travaux en audit de performance^{2, 3, 4}			
Audits courants et audits particuliers	16	14	10
Rapports sur le suivi des recommandations ⁵	1	0	2
Autres travaux	5	3	6
Rapport sur le rapport préélectoral	0	0	1 ⁶

1. Ce nombre inclut les audits des états financiers d'organismes du champ de compétence du Vérificateur général confiés à des cabinets comptables (voir annexe 2), mais examinés par le Vérificateur général, soit un total de 40 interventions en 2021-2022 (46 interventions en 2020-2021 et 50 en 2019-2020).
2. Depuis 2019-2020, le décompte des interventions en audit de performance est basé sur les présentations officielles à l'Assemblée nationale. Ainsi, la période annuelle couverte correspond au calendrier parlementaire qui s'étend habituellement de septembre à juin de chaque année.
3. La liste des interventions en audit de performance est présentée à l'annexe 3. Pour des fins de simplification, les travaux se trouvant dans la section Audit de performance regroupent tous les travaux majeurs ayant été réalisés, incluant notamment le rapport intitulé *Prévention et détection des conflits d'intérêts, de la fraude et de la corruption liés à des activités d'investissement*, lequel n'est pas un audit de performance, mais plutôt un audit relatif à la conformité.
4. Les rapports sur le suivi de l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec et du commissaire au développement durable qui figuraient auparavant dans la section Autres travaux sont maintenant présentés à la ligne Rapport sur le suivi des recommandations. Les suivis détaillés qui étaient présentés sur cette ligne se retrouvent maintenant dans la section Autres travaux.
5. Le rapport sur le suivi des recommandations pour l'exercice 2020-2021 qui a été déposé à l'Assemblée nationale en septembre 2021 est présenté dans l'exercice 2021-2022.
6. Pour l'année 2019-2020, il s'agit d'un suivi des prévisions du rapport préélectoral déposé en novembre 2019.

AUDIT FINANCIER

Le nombre d'interventions en audit financier réalisées par le Vérificateur général dépend principalement de l'évolution de son champ de compétence, puisque la quasi-totalité de celles-ci est prescrite par les lois en vigueur. De plus, un nombre d'heures important peut avoir été consacré durant une année à des interventions qui se sont terminées après le 31 mars. Par conséquent, le nombre d'interventions varie d'une année à l'autre. La hausse du nombre d'interventions en audit financier cette année s'explique notamment par l'audit de trois nouveaux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi que par l'audit de nouvelles entités telles que le Centre d'acquisitions gouvernementales, le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises ainsi que le Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux.

Il est à noter que certaines entités préparent plusieurs états financiers, ce qui implique la production d'autant de rapports d'audit. C'est le cas entre autres de la Caisse de dépôt et placement du Québec (74 interventions), de Retraite Québec (23 interventions) et de la Commission de la construction du Québec (12 interventions).

Autres travaux

Par ailleurs, le Vérificateur général effectue annuellement d'autres travaux découlant de ses mandats en audit financier, par exemple des missions d'audit de services connexes dans le réseau de l'éducation ainsi que dans celui de la santé et des services sociaux. En 2021-2022, le Vérificateur général a réalisé 24 interventions de cette nature. Leur nombre a augmenté cette année, car se sont notamment ajoutées les missions d'examen des états financiers intermédiaires d'Hydro-Québec et l'émission de rapports sur les autres éléments relevés dans le cadre d'une mission d'audit de centres de services scolaires. De plus, à l'automne 2021, le Vérificateur général a présenté dans son chapitre 1 une observation incitant le gouvernement à publier à intervalles réguliers des projections sur un horizon supérieur à cinq ans quant à la viabilité des finances publiques.

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

En mars 2022, le Vérificateur général a publié un chapitre relativement à l'audit des états financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière s'étant terminée le 31 mars 2021. Cette publication présente le résultat des travaux d'audit financier sur lesquels l'opinion du Vérificateur général est fondée. Elle porte également sur les travaux d'audit financier additionnels réalisés quant au coût de certaines mesures d'aide mises en place pour faire face à la pandémie de COVID-19.

Opinions modifiées

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, le Vérificateur général a exprimé un total de 10 opinions modifiées dans ses rapports de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers des entités de son champ de compétence, lesquelles comportent 12 réserves, puisque 2 des opinions modifiées comptent plus d'une réserve.

De ces 12 réserves, 5 portent sur la comptabilisation inadéquate des paiements de transfert. Toutefois, parmi les 5 entités ayant fait l'objet d'une réserve à ce sujet, 2 ont commencé à appliquer adéquatement la norme sur les paiements de transfert après la fin de l'année financière audité, si bien que les réserves les concernant seront retirées du prochain rapport, et 2 autres prévoient le faire d'ici deux ans.

Le nombre de réserves est en forte baisse comparativement aux années passées, en raison de la modification comptable apportée par le gouvernement du Québec quant à la comptabilisation des paiements de transfert. Cette décision du gouvernement a eu pour incidence le retrait de la réserve figurant dans le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers de plusieurs entités, incluant les états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2021. Cela permet aux parlementaires et à la population de disposer d'un portrait fiable de la situation financière des entités ayant apporté cette modification.

La liste des entités ayant fait l'objet d'une opinion modifiée est présentée à l'annexe 4.

Suivi des recommandations en audit financier

Le Vérificateur général a transmis 43 rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction de différentes entités. Sur les 43 rapports, 34 comportaient un suivi des recommandations formulées antérieurement. Au cours de l'année 2021-2022, le degré d'application des recommandations est resté stable, passant de 74 % en 2020-2021 à 73 %. Le portrait de ces suivis est présenté au tableau 2.

TABLEAU 2 Portrait du suivi des recommandations en audit financier¹

	2021-2022	2020-2021
Recommandations appliquées ² ou pour lesquelles les progrès sont satisfaisants ³	73 %	74 %
Nombre de recommandations ayant fait l'objet d'un suivi	113	117
Nombre de rapports comprenant un suivi des recommandations	34	37

1. Le tableau 2 a été réalisé à partir des données tirées des rapports transmis entre avril 2021 et mars 2022, à la suite de l'audit des états financiers des entités concernées pour les exercices qui se sont clos en 2020 et en 2021. Notons que les recommandations rendues publiques dans les rapports déposés à l'Assemblée nationale, qui sont incluses dans le calcul des résultats de l'indicateur 1.4.1.1 du plan stratégique, ne sont pas présentées dans le tableau 2.
2. Une recommandation est jugée appliquée lorsque la mise en œuvre des correctifs est terminée et que les principales lacunes sont corrigées adéquatement.
3. Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque la mise en place des correctifs est en cours et que ceux-ci devraient permettre de corriger les principales lacunes dans un délai raisonnable.

AUDIT DE PERFORMANCE

Au cours du calendrier parlementaire 2021-2022, c'est-à-dire de septembre 2021 à juin 2022, le Vérificateur général a déposé 16 rapports, soit 6 à l'automne 2021, 2 à l'hiver 2022 et 8 au printemps 2022. Cela représente une augmentation de 2 publications par rapport aux 14 rapports d'audit déposés en 2020-2021. Ainsi, le Vérificateur général a atteint la cible de son plan stratégique. Ces 16 rapports comprennent 3 audits réalisés par la commissaire au développement durable.

En 2021-2022, le nombre d'heures moyen consacré à ces missions a été de 6 284 heures, ce qui est similaire à la moyenne de 2020-2021 (6 396 heures).

Suivi des recommandations en audit de performance

Les entités auditées produisent un plan d'action portant sur les recommandations qui leur sont formulées dans un rapport. Le Vérificateur général analyse la qualité de ces plans afin de s'assurer que les actions prévues permettront de corriger les lacunes qui ont donné lieu aux recommandations. Par la suite, il fait le suivi de la mise en œuvre des plans d'action et évalue si les lacunes ont été corrigées.

En 2021-2022, nous avons effectué le suivi de 206 recommandations, soit 136 formulées par le Vérificateur général et 70 par la commissaire au développement durable. Nous avons également effectué le suivi de 4 recommandations émises par la Commission de l'administration publique.

Cette année, le rapport présentant en détail le résultat de nos travaux de suivi des recommandations sera déposé en même temps que notre prochain rapport à l'Assemblée nationale, à l'automne 2022.

Autres travaux

Au cours de l'exercice, le Vérificateur général a été invité pour être entendu à quatre reprises en commission parlementaire, lors de consultations particulières concernant des projets de loi. Des travaux concernant la révision de la stratégie gouvernementale de développement durable ont également été publiés dans le rapport de la commissaire au développement durable. Les détails se retrouvent à l'annexe 3.

DÉNONCIATIONS, CONTRIBUTIONS ET PLAINTES

Le Vérificateur général est soucieux d'entendre les préoccupations des citoyennes et des citoyens à l'égard de l'appareil gouvernemental, afin de mieux orienter ses travaux. Il a également à cœur le respect des normes de contrôle de la qualité.

Ainsi, il souhaite favoriser la participation des gens du public en leur demandant de dénoncer des situations de mauvaise gestion dont ils ont connaissance et qui touchent les entités du champ de compétence du Vérificateur général, ainsi que de celles qui semblent contraires aux politiques et aux directives de ces entités. Le Vérificateur général permet également aux citoyens et aux citoyennes d'alimenter ses travaux d'audit en partageant de l'information ayant trait aux audits en cours, au moyen de contributions.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Vérificateur général a traité 159 dénonciations et contributions, comparativement à 182 en 2020-2021.

Cette année, le Vérificateur général a reçu 2 plaintes de nature professionnelle, lesquelles ont été traitées avec rigueur.

Les formulaires électroniques servant à effectuer une dénonciation, à apporter une contribution à un audit ou à formuler une plainte constituent le principal moyen de communication utilisé (74 %). Cette façon de faire, implantée en 2017-2018, s'avère accessible et efficiente. Quant aux dénonciations, 99 % de celles qui avaient été traitées au 31 mars 2022 l'ont été en moins de 90 jours (98 % pour l'année 2020-2021).

L'annexe 5 présente les décisions prises à l'égard de chacune des dénonciations et des contributions traitées ces deux dernières années. Ce sont 47 % des dénonciations et des contributions qui ont été considérées comme recevables en 2021-2022. Parmi celles-ci, 20 dénonciations ont été ajoutées à notre banque de projets et 44 dénonciations, incluant 35 contributions, ont été prises en compte dans les travaux déjà planifiés ou en cours.

PLAN STRATÉGIQUE : RÉSULTATS 2021-2022

Les actions menées par le Vérificateur général au cours de l'année 2021-2022 dans le cadre de son plan stratégique 2019-2023 sont présentées ci-après. Ce plan s'articule autour de deux orientations :

- ▶ Agir pour un maximum d'impact ;
- ▶ Être reconnu pour sa gestion axée sur la personne et pour sa performance.

Pour l'année 2021-2022, le Vérificateur général a atteint 71 % des cibles qu'il s'était fixées (17 sur 24).

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2021-2022 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

ENJEU 1 : DES TRAVAUX SIGNIFICATIFS TANT POUR LES PARLEMENTAIRES QUE POUR LA POPULATION

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Cible		
				Atteinte	Non atteinte	s. o.
ORIENTATION 1 – AGIR POUR UN MAXIMUM D'IMPACT						
AXE 1.1 : Des mandats à haute valeur ajoutée						
1.1.1 Réaliser des mandats porteurs	1. Nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale	15 rapports	16 rapports	☒	☐	☐
	2. Pourcentage des rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale qui portent sur la prestation de services directs à la population	30 %	31 %	☒	☐	☐
	3. Nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale qui portent sur les technologies de l'information	1 rapport	1 rapport	☒	☐	☐
	4. Nombre de missions d'audit financier réalisées dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux	6 missions	6 missions	☒	☐	☐
AXE 1.2 : Des interventions porteuses de développement durable						
1.2.1 Intégrer davantage le développement durable dans les missions d'audit de performance	1. Pourcentage de rapports d'audit de performance dans lesquels le commissaire au développement durable formule ses observations, excluant ses propres rapports	30 %	31 %	☒	☐	☐
1.2.2 Accroître l'impact du commissaire au développement durable sur les pratiques de l'administration publique	1. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action portant sur les modes d'intervention du commissaire au développement durable	Dépôt d'un plan d'action d'ici le 31 mars 2020	Plan d'action déposé en mars 2020	☐	☐	☒
		Déploiement du plan d'action à compter de 2020-2021	Plan d'action déployé	☒	☐	☐
	2. Dépôt à l'Assemblée nationale d'un rapport de vigie sur l'élaboration de la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable	1 rapport par année d'ici la publication de la nouvelle stratégie	1 rapport	☒	☐	☐

				Cible		
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte	Non atteinte	s. o.
AXE 1.3 : Des travaux visibles et accessibles						
1.3.1 Mieux communiquer les résultats de nos travaux	1. Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication visant à augmenter la visibilité et l'accessibilité des travaux du Vérificateur général	Dépôt d'un plan de communication d'ici le 31 mars 2020	Plan de communication déposé en mars 2020	☐	☐	☒
		Déploiement du plan de communication à compter de 2020-2021	Déploiement en majeure partie de la phase 2 du plan de communication	☒	☐	☐
1.3.2 Augmenter la notoriété du Vérificateur général	1. Pourcentage de la population qui connaît la raison d'être du Vérificateur général	Augmentation de 5 % par rapport à 2019-2020 d'ici le 31 mars 2023	–	☐	☐	☒
AXE 1.4 : Des interventions qui suscitent des actions concrètes						
1.4.1 Renforcer l'application de nos recommandations	1. Pourcentage des recommandations à l'Assemblée nationale appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants en audit financier et en audit de performance	80 %	78 %	☐	☒	☐
	2. Pourcentage des comités d'audit ou des conseils d'administration concernés par les rapports d'audit de performance qui sont rencontrés à ce sujet	60 %	80 %	☒	☐	☐
1.4.2 Contribuer à une meilleure reddition de comptes des finances publiques	1. Audition par une commission parlementaire concernant les états financiers consolidés du gouvernement en présence du Vérificateur général	1 audition	0	☐	☒	☐

ENJEU 2 :

UNE ORGANISATION QUI SE DISTINGUE PAR SON EXCELLENCE

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Cible		
				Atteinte	Non atteinte	s. o.
ORIENTATION 2 – ÊTRE RECONNUS POUR NOTRE GESTION AXÉE SUR LA PERSONNE ET POUR NOTRE PERFORMANCE						
AXE 2.1 : Les employés au cœur de notre organisation						
2.1.1 Miser sur des ressources qualifiées en nombre suffisant	1. Taux de rétention du personnel	88 %	87,5 %	☐	☒	☐
	2. Pourcentage des postes pourvus	Moyenne de 95 %	91,8 %	☐	☒	☐
	3. Pourcentage des missions d'audit financier données en impartition pour lesquelles le Vérificateur général assume les frais	Diminution par rapport à 2018-2019 : 20 %	Diminution de 30 %	☒	☐	☐
	4. Nombre d'employés ayant effectué plus d'un type de mandat au cours d'une année	Augmentation de 15 % par rapport à 2018-2019	Diminution de 16 %	☐	☒	☐
2.1.2 Miser sur le talent des régions	1. Réalisation d'un projet pilote pour l'embauche d'employés qui travaillent dans des bureaux situés à l'extérieur de Montréal et de Québec	Cible atteinte en 2020-2021	s. o.	☐	☐	☒
	2. Nombre d'employés travaillant dans des bureaux situés à l'extérieur de Montréal et de Québec	De 12 à 15 employés en région	21	☒	☐	☐
2.1.3 Offrir un environnement de travail sain et mobilisant	1. Pourcentage de mobilisation du personnel permettant de maintenir la certification Employeur remarquable	75 %	82 %	☒	☐	☐
	2. Certification Entreprise en santé	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023	–	☐	☐	☒

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Cible		
				Atteinte	Non atteinte	s. o.
AXE 2.2 : Des pratiques qui allient qualité et innovation						
2.2.1 Maintenir un haut standard de qualité	1. Pourcentage des missions d'audit évaluées répondant aux normes de certification	100 %	100 %	☒	☐	☐
2.2.2 Innover dans nos pratiques pour favoriser une plus grande efficience	1. Pourcentage des missions d'audit financier réalisées selon la nouvelle méthodologie	Cible atteinte en 2020-2021	s. o.	☐	☐	☒
	2. Pourcentage d'heures investies dans les missions d'audit financier réalisées selon la nouvelle méthodologie	Réduction de 5 % par rapport à 2018-2019	Réduction de 3 %	☐	☒	☐
	3. Pourcentage des missions d'audit de performance réalisées en 3 000 heures ou moins	20 %	0 %	☐	☒	☐
	4. Pourcentage des missions d'audit de performance utilisant les techniques d'audit assistées par ordinateur	85 %	88 %	☒	☐	☐
	5. Nombre de missions d'audit financier pour lesquelles une révision de la stratégie des techniques d'audit assistées par ordinateur est effectuée	5 missions	5 missions	☒	☐	☐
	6. Nombre de processus, de méthodes et d'outils faisant l'objet d'une révision et d'un plan d'action, le cas échéant	2	3	☒	☐	☐
2.2.3 Viser un environnement sans papier	1. Quantité de papier consommée	Réduction de 40 % par rapport à 2018-2019	Réduction de 91 %	☒	☐	☐

RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2021-2022 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

ENJEU 1 : DES TRAVAUX SIGNIFICATIFS TANT POUR LES PARLEMENTAIRES QUE POUR LA POPULATION

ORIENTATION 1 – AGIR POUR UN MAXIMUM D'IMPACT

AXE 1.1 : Des mandats à haute valeur ajoutée

Objectif 1.1.1 Réaliser des mandats porteurs

INDICATEUR 1 Nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	13	14	15	
Résultats	10	14	16	
	Cible non atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

Le Vérificateur général a déposé 16 rapports d'audit de performance à l'Assemblée nationale entre septembre 2021 et juin 2022 (tableau 1, page 24).

Ainsi, la cible a été atteinte. La liste des rapports déposés est présentée à l'annexe 3. Parmi ces rapports, six sont relatifs à notre stratégie d'audit reliée à la pandémie de COVID-19. Ils sont identifiés dans l'annexe.

INDICATEUR 2 Pourcentage des rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale qui portent sur la prestation de services directs à la population

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	30 %	30 %	30 %	30 %
Résultats	40 %	57 %	31 %	
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

Le Vérificateur général voit à ce qu'un pourcentage de ses audits de performance porte sur des services offerts directement à la population. En 2021-2022, la cible, fixée à 30 %, a été atteinte. En effet, 5 des 16 rapports déposés dans l'année répondaient à ce critère, soit 31 %.

Il s'agit des rapports suivants :

- ▶ *Appareils suppléant à une déficience physique ;*
- ▶ *Mesures d'aide aux entreprises touchées par la pandémie ;*
- ▶ *Planification de l'hébergement public de longue durée pour les aînés en grande perte d'autonomie ;*
- ▶ *Registre foncier et cadastre : accès et gestion de l'information foncière ;*
- ▶ *Télésanté : organisation des soins de santé durant la pandémie de COVID-19 et développement de projets.*

INDICATEUR 3

Nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale qui portent sur les technologies de l'information

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1	1	1	1
Résultats	1	1	1	
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

Le Vérificateur général s'est fixé pour objectif de réaliser chaque année au moins une mission d'audit de performance dont la portée ou l'orientation vise un aspect de la gestion des technologies de l'information (ex. : sécurité, gouvernance, gestion des risques ou gestion de projets informatiques).

Le dépôt d'une étude intitulée *Cybersécurité* nous a permis d'atteindre la cible pour l'année 2021-2022.

INDICATEUR 4

Nombre de missions d'audit financier réalisées dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	6	6	6	6
Résultats	6	6	6	
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

S'il le juge opportun, le Vérificateur général peut auditer les états financiers des établissements publics des réseaux de l'éducation ou de la santé et des services sociaux.

Pour 2021-2022, nous nous étions fixé pour cible d’auditer les états financiers de six de ces établissements. Nous avons atteint notre cible en réalisant des missions d’audit financier dans les six établissements suivants :

- ▶ Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- ▶ Centre de services scolaire de Portneuf ;
- ▶ Centre de services scolaire des Patriotes ;
- ▶ Institut de cardiologie de Montréal ;
- ▶ Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval ;
- ▶ Université du Québec à Rimouski.

AXE 1.2 : Des interventions porteuses de développement durable

Objectif 1.2.1

Intégrer davantage le développement durable dans les missions d’audit de performance

INDICATEUR 1

Pourcentage de rapports d’audit de performance dans lesquels le commissaire au développement durable formule ses observations, excluant ses propres rapports

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	30 %	30 %	30 %	30 %
Résultats	57 %	30 %	31 %	
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

Au cours de l’exercice 2021-2022, la commissaire au développement durable a pu formuler ses observations dans 4 des 13 rapports d’audit de performance ou autres publications comportant des recommandations et qui ne relevaient pas directement d’elle, soit dans 31 % de ces rapports. Il s’agit des suivants :

- ▶ *Gestion des équipements de protection individuelle pendant la pandémie ;*
- ▶ *Gestion des projets majeurs d’infrastructure ;*
- ▶ *Planification de l’hébergement public de longue durée pour les aînés en grande perte d’autonomie ;*
- ▶ *Télésanté : organisation des soins de santé durant la pandémie de COVID-19 et développement de projets.*

En intégrant davantage le développement durable dans ses audits de performance, le Vérificateur général veut contribuer à l’atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif 1.2.2
**Accroître l'impact
du commissaire
au développement
durable sur les
pratiques de
l'administration
publique**

INDICATEUR 1

Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action portant sur les modes d'intervention du commissaire au développement durable

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Dépôt d'un plan d'action d'ici le 31 mars 2020	Déploiement du plan d'action à compter de 2020-2021	Déploiement du plan d'action à compter de 2020-2021	Déploiement du plan d'action à compter de 2020-2021
Résultats	Plan d'action déposé en mars 2020	Plan d'action déployé	Plan d'action déployé	
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

En 2019-2020, nous avons mené une réflexion sur les modes d'intervention du commissaire au développement durable. Un rapport a été produit à la suite de cette réflexion, et un plan d'action a été déposé au comité exécutif, puis approuvé par ce dernier.

Le plan d'action, qui comporte six actions principales, dont une qui se décline en cinq sous-actions, a été mis en œuvre selon l'échéancier prévu. Entre autres, le commissaire au développement durable devait se concentrer davantage sur les enjeux environnementaux, ce que l'actuelle commissaire a fait dans deux rapports d'audit de performance portant sur de tels enjeux :

- ▶ *Politique énergétique 2030 : gouvernance et mise en œuvre ;*
- ▶ *Sels de voirie : optimiser leur usage pour en limiter les répercussions sur l'environnement.*

En outre, plusieurs actions qui visaient à ce que la commissaire soit plus présente auprès de l'administration publique québécoise et des parlementaires ainsi que dans l'espace public ont été réalisées. La commissaire devait aussi effectuer en 2021-2022 une vigie sur les mesures mises en œuvre pour assurer le respect des engagements pris par le gouvernement en matière de changements climatiques. Cette action s'est concrétisée avec la publication de son rapport intitulé *Du Fonds vert au Fonds d'électrification et de changements climatiques : différences et enjeux*.

INDICATEUR 2

Dépôt à l'Assemblée nationale d'un rapport de vigie sur l'élaboration de la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1 rapport par année d'ici la publication de la stratégie	1 rapport par année d'ici la publication de la stratégie	1 rapport par année d'ici la publication de la stratégie	1 rapport par année d'ici la publication de la stratégie
Résultats	2 rapports	1 rapport	1 rapport	
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

Au cours de l'exercice, la commissaire au développement durable a déposé un rapport de vigie sur les travaux de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, révision dont l'échéance a été reportée par le gouvernement au 27 octobre 2022. Ce rapport expose les observations de la commissaire au regard des obligations prévues dans la loi sur le processus de révision de la stratégie, et plus particulièrement le respect de l'échéancier pour la révision, la tenue d'une consultation publique dans le cadre d'une commission parlementaire et l'élaboration de plans d'action de développement durable.

AXE 1.3 : Des travaux visibles et accessibles

Objectif 1.3.1 Mieux communiquer les résultats de nos travaux

INDICATEUR 1

Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication visant à augmenter la visibilité et l'accessibilité des travaux du Vérificateur général

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Dépôt d'un plan de communication d'ici le 31 mars 2020	Déploiement du plan de communication à compter de 2020-2021	Déploiement du plan de communication à compter de 2020-2021	Déploiement du plan de communication à compter de 2020-2021
Résultats	Plan de communication déposé en mars 2020	Phase 1 déployée en majeure partie	Phase 2 déployée en majeure partie	
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

Le Vérificateur général vise à être une référence pour les parlementaires et la population. Pour concrétiser cette vision, il s'est donné pour objectifs de mieux communiquer les résultats de ses travaux, par l'entremise d'un plan de communication, et d'augmenter sa notoriété. Le comité exécutif a approuvé en mars 2020 le plan de communication 2020-2023, où sont précisées les actions que l'organisation devait réaliser au cours des trois années suivantes pour accroître son rayonnement auprès des parlementaires, des médias et de la population québécoise, et pour être reconnue comme un employeur de choix. Durant cette deuxième année du déploiement du plan de communication, les efforts ont été consacrés à prendre un virage Web dans le domaine des relations publiques. Pour ce faire, nous avons accru l'accessibilité à nos rapports en améliorant le format des courriels qui sont envoyés notamment à des médias spécialisés susceptibles d'être intéressés par les sujets de nos tomes. Nous avons aussi maintenu le nombre de publications sur nos médias sociaux.

Objectif 1.3.2
Augmenter la notoriété du Vérificateur général

INDICATEUR 1

Pourcentage de la population qui connaît la raison d'être du Vérificateur général

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Année de référence	Augmentation de 5 % par rapport à 2019-2020 d'ici le 31 mars 2023	Augmentation de 5 % par rapport à 2019-2020 d'ici le 31 mars 2023	Augmentation de 5 % par rapport à 2019-2020 d'ici le 31 mars 2023
Résultats	S. O.	S. O.	S. O.	

Un sondage Web réalisé en 2019-2020 nous a permis de connaître le taux de notoriété du Vérificateur général, qui s'élève à 66 %. Le résultat obtenu servira de référence pour calculer l'atteinte de la cible en 2022-2023.

AXE 1.4 : Des interventions qui suscitent des actions concrètes

Objectif 1.4.1
Renforcer l'application de nos recommandations

INDICATEUR 1

Pourcentage des recommandations à l'Assemblée nationale appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants en audit financier et en audit de performance

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	75 %	80 %	80 %
Résultats	77 %	82 %	78 %	
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible non atteinte	

Ce pourcentage rend compte des résultats des suivis effectués à l'égard de l'application des recommandations que nous avons formulées dans des rapports d'audit de performance et d'audit financier déposés à l'Assemblée nationale.

Le fait que la cible n'a pas été atteinte en 2021-2022 s'explique, entre autres, par l'incidence de la pandémie sur certains secteurs du gouvernement. Les résultats de nos travaux de suivi des recommandations sont présentés dans un rapport distinct déposé à l'Assemblée nationale.

INDICATEUR 2

Pourcentage des comités d'audit ou des conseils d'administration concernés par les rapports d'audit de performance qui sont rencontrés à ce sujet

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	60 %	60 %	60 %
Résultats		67 %	80 %	
	s. o.	Cible atteinte	Cible atteinte	

Le Vérificateur général s'est donné pour objectif de rencontrer les comités d'audit ou les conseils d'administration des entités ayant fait l'objet d'un mandat d'audit de performance, afin de favoriser l'application de ses recommandations.

Seules les entités dont la loi constitutive prévoit la création d'un comité d'audit ou d'un conseil d'administration sont concernées. Parmi les entités visées par les 15 rapports publiés entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, 10 avaient un comité d'audit ou un conseil d'administration, et nous avons rencontré 8 d'entre eux (80 %). Ainsi, la cible de 60 % a été atteinte.

Objectif 1.4.2

Contribuer à une meilleure reddition de comptes des finances publiques

INDICATEUR 1

Audition par une commission parlementaire des états financiers consolidés du gouvernement en présence du Vérificateur général

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	1 audition	1 audition	1 audition
Résultats		Aucune audition	Aucune audition	
	s. o.	Cible non atteinte	Cible non atteinte	

Ces dernières années, nous avons fait part de notre préoccupation quant au fait que, contrairement à ce qui a cours dans plusieurs provinces et au gouvernement fédéral, il n'existe pas au Québec de comité de surveillance des comptes publics ni de commission parlementaire ayant pour responsabilité d'examiner annuellement les états financiers consolidés du gouvernement. À ce jour, aucune commission parlementaire n'a examiné ces derniers en notre présence.

Dans le tome de mars 2022 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2021-2022*, nous avons rappelé l'importance que les états financiers consolidés du gouvernement soient examinés par une commission parlementaire.

Les états financiers audités sont un des piliers de la reddition de comptes d'un gouvernement. Une audition sur les comptes publics par une commission parlementaire permettrait notamment de rehausser la confiance de la population quant au rôle de surveillance exercé par les parlementaires sur l'administration des fonds publics. Elle favoriserait également la transparence et une prise de décision plus éclairée, tout en encourageant la bonne gestion financière. De plus, ce serait une occasion, pour la population, de mieux connaître les grandes lignes des finances de la province et d'être informée davantage sur les travaux réalisés par le Vérificateur général.

En février 2021 et en mai 2022, la Commission de l'administration publique (CAP) a entendu le Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion, et des échanges ont eu lieu à propos de l'opportunité d'examiner les états financiers consolidés du gouvernement. D'ailleurs, à la suite de l'audition de 2021, la CAP a recommandé qu'une réflexion soit amorcée à ce sujet. Le Vérificateur général portera une grande attention aux résultats de cette réflexion qui pourrait conduire à un renforcement du contrôle parlementaire sur les fonds publics. De plus, le Vérificateur général se rendra disponible au besoin pour toute information complémentaire dont la CAP pourrait avoir besoin dans ses réflexions.

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION QUI SE DISTINGUE PAR SON EXCELLENCE

ORIENTATION 2 – ÊTRE RECONNUS POUR NOTRE GESTION AXÉE SUR LA PERSONNE ET POUR NOTRE PERFORMANCE

AXE 2.1 : Les employés au cœur de notre organisation

Objectif 2.1.1 Miser sur des ressources qualifiées en nombre suffisant

INDICATEUR 1 Taux de rétention du personnel

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	88 %	88 %	88 %	88 %
Résultats	85,5 %	89,7 %	87,5 %	
	Cible non atteinte	Cible atteinte	Cible non atteinte	

En 2021-2022, le taux de rétention du personnel du Vérificateur général du Québec s'est élevé à 87,5 %, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2020-2021 (89,7 %).

Contrairement aux départs à la retraite, les démissions et les mutations ont augmenté par rapport à l'an dernier.

TABLEAU 3 Départs volontaires

	2021-2022		2020-2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Démissions	15	39,5	9	29,0
Départs à la retraite	4	10,5	6	19,4
Mutations	19	50,0	16	51,6
Total	38	100,0	31	100,0

Dans un contexte de forte concurrence avec les organisations publiques et privées, la rétention du personnel revêt un caractère essentiel pour le Vérificateur général. Plusieurs efforts sont donc investis en ce sens. En effet, le Vérificateur général a maintenu ses pratiques visant à mesurer la mobilisation de son personnel au moyen d'un sondage qui a permis de conserver en 2021 la certification Employeur remarquable. Le sondage, réalisé au printemps 2021, a révélé une augmentation du taux de mobilisation du personnel. Cela permet de constater que les stratégies mises en place ont un impact positif. Parmi les nouvelles mesures proposées durant l'année, notons la diffusion d'un guide sur la relève de gestion ainsi que l'offre d'ateliers sur la prévention en matière de santé psychologique à l'intention des gestionnaires. D'autres actions sont prévues en fonction des priorités soulevées par le personnel, dont l'analyse du Programme d'aménagement du temps de travail.

Par ailleurs, toujours dans l'optique d'offrir un milieu de travail où la santé et le mieux-être sont priorisés, le Vérificateur général a poursuivi sa démarche visant l'obtention d'ici 2023 de la certification Entreprise en santé, notamment par le déploiement d'un plan d'action.

INDICATEUR 2

Pourcentage des postes pourvus

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Moyenne annuelle : 95 %	Moyenne annuelle : 95 %	Moyenne annuelle : 95 %	Moyenne annuelle : 95 %
Résultats	92,3 %	91,8 %	91,8 %	
	Cible non atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte	

Le pourcentage de postes pourvus, calculé sur le nombre de postes autorisés, se maintient par rapport à l'année précédente, mais reste en deçà de la cible. La forte concurrence sur le marché de l'emploi et la pénurie de main-d'œuvre ne sont pas étrangères à cette situation ; embaucher demeure un défi dans plusieurs domaines. De plus, les travaux entourant la refonte de la dotation de la fonction publique qui a été déployée à la fin de février 2022 ont forcé une période d'inactivité en ce qui a trait au recrutement du personnel, les processus de qualification n'étant plus possibles après octobre 2021. Dès mars 2022, le virage vers les nouveaux processus de sélection a été pris par le Vérificateur général, qui a recommencé à prendre part à des activités d'attraction. Depuis, le recrutement a retrouvé sa cadence.

INDICATEUR 3

Pourcentage des missions d'audit financier données en impartition pour lesquelles le Vérificateur général assume les frais

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Diminution par rapport à 2018-2019 : aucune	Diminution par rapport à 2018-2019 : 10 %	Diminution par rapport à 2018-2019 : 20 %	Diminution par rapport à 2018-2019 : 40 %
Résultats		Diminution de 5 %	Diminution de 30 %	
	s. o.	Cible non atteinte	Cible atteinte	

En 2021-2022, 5 missions d'audit financier en impartition ont été reprises, ce qui porte le total à 6, soit 30 % des 20 missions dont le Vérificateur général assumait les honoraires en 2018-2019. La cible de 20 % a donc été dépassée. De plus, une de ces 20 missions n'est plus réalisée puisque l'entité a fusionné avec une autre. Une autre entité a quant à elle été abolie. Par conséquent, en 2021-2022, il n'y a que 12 missions en impartition dont le Vérificateur général paie les honoraires. En cours d'année, nous avons également repris le mandat d'audit de la CNESST, qui était auparavant en impartition. La reprise de ce mandat d'envergure, dont l'entité assumait auparavant les honoraires, a permis d'augmenter notre force de travail.

INDICATEUR 4

Nombre d'employés ayant effectué plus d'un type de mandat au cours d'une année

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Augmentation par rapport à 2018-2019 : 5 %	Augmentation par rapport à 2018-2019 : 10 %	Augmentation par rapport à 2018-2019 : 15 %	Augmentation par rapport à 2018-2019 : 20 %
Résultats	Baisse de 7 %	Augmentation de 5 %	Baisse de 16 %	
	Cible non atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte	

Le Vérificateur général mise sur la mobilité de son personnel en audit afin de s'assurer d'avoir des ressources qualifiées en nombre suffisant pour remplir ses mandats diversifiés.

Cette mobilité permet aussi à son personnel de relever de nouveaux défis au sein de l'organisation. Les différents mandats concernent aussi bien l'audit de performance, l'audit financier, l'audit informatique, l'examen du rapport préélectoral et les services-conseils en audit de performance et en audit financier que des fonctions dans l'administration.

En 2021-2022, 36 personnes ont effectué plus d'un type de mandat. Cela représente 9 personnes de moins qu'en 2020-2021. Par rapport à l'année de référence 2018-2019, il y a donc eu une diminution de 16 % (7 personnes), alors que la cible était une augmentation de 15 % : il aurait fallu 14 personnes de plus pour atteindre la cible.

Divers facteurs peuvent influencer la mobilité des auditeurs, notamment les exigences opérationnelles des missions réalisées ainsi que le désir ou non des personnes d'effectuer d'autres types de travaux.

Bien que nous n'ayons pas atteint notre cible, nous demeurons convaincus que l'approche retenue présente des bénéfices non négligeables tant pour notre organisation que pour nos ressources. D'ailleurs, depuis 2018-2019, des employés ont changé de spécialisation dans notre organisation en raison de cette possibilité de mobilité, ce qui contribue à améliorer la rétention de notre personnel. Nous poursuivrons nos efforts afin de mettre en œuvre notre engagement relatif à la mobilité de nos ressources.

Objectif 2.1.2

Miser sur le talent des régions

INDICATEUR 1

Réalisation d'un projet pilote pour l'embauche d'employés qui travaillent dans des bureaux situés à l'extérieur de Montréal et de Québec

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Dépôt d'une étude de faisabilité	Dépôt du bilan du projet pilote		
Résultats	Étude déposée en mars 2020	Bilan déposé en février 2021	Cible atteinte en 2020-2021	
	Cible atteinte	Cible atteinte		

Pour répondre à son besoin de main-d'œuvre tout en contribuant au développement de l'ensemble du Québec, le Vérificateur général désirait, avec ce projet pilote, explorer la possibilité d'embaucher des employés qui travailleraient ailleurs que dans ses bureaux de Montréal et de Québec.

INDICATEUR 2

Nombre d'employés travaillant dans des bureaux situés à l'extérieur de Montréal et de Québec

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	Aucune cible	De 10 à 12 employés en région	De 10 à 12 employés en région
Résultats			21	
	s. o.	s. o.	Cible atteinte	

Le projet pilote, qui a pris fin au cours de l'exercice 2020-2021, a connu un grand succès. En plus de Drummondville et de Jonquière, nous avons des gens travaillant à Rimouski, à Trois-Rivières et à Sherbrooke. Au 31 mars 2022, 21 employés travaillaient dans les différentes régions du Québec; 15 sont de nouveaux employés et 6 sont des employés de nos bureaux de Montréal et de Québec qui ont choisi d'être transférés en région.

Objectif 2.1.3

**Offrir un
environnement
de travail sain et
mobilisant**

INDICATEUR 1

Pourcentage de mobilisation du personnel permettant de maintenir la certification Employeur remarquable

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	Aucune cible	75 %	Aucune cible
Résultats	79 %		82 %	
	Cible atteinte	s. o.	Cible atteinte	

En 2021, le personnel du Vérificateur général du Québec a été invité à répondre à un sondage conçu pour évaluer la qualité des pratiques de gestion au sein de l'organisation. Le taux de participation a atteint 93 %. D'après les résultats obtenus, le taux de mobilisation du personnel est passé de 79 % en 2019 à 82 % en 2021. Cela nous a permis de conserver la certification Employeur remarquable décernée par le Bureau de normalisation du Québec.

À la suite de l'analyse des résultats du sondage, les gestionnaires ont élaboré des plans d'action sectoriels visant la réalisation de gestes concrets pour accroître le bien-être du personnel au travail. Un plan d'action organisationnel a aussi été présenté à l'ensemble des employés. Celui-ci fait état de plusieurs interventions visant à répondre aux besoins que ces derniers ont exprimés, dont celui de clarifier les possibilités de voir leur carrière progresser au sein de l'organisation. Pour ce faire, la Direction des ressources humaines a notamment diffusé un guide soutenant le plan de relève de gestion. La politique pour un climat de travail sain a aussi été mise à jour, et un suivi des actions à poser est effectué par la Direction des ressources humaines, qui en rend compte au comité de direction.

INDICATEUR 2

Certification Entreprise en santé

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023
Résultats	s. o.	s. o.	s. o.	

Le processus en vue d’obtenir la certification Entreprise en santé est toujours en cours. Un sondage sur la santé et le mieux-être du personnel a été réalisé auprès des employés en juin 2021. Ses résultats ont permis de faire ressortir différents besoins, puis de les prendre en compte dans l’élaboration d’un plan d’action santé et mieux-être 2021-2023 qui a été diffusé auprès de l’ensemble du personnel en décembre 2021. Plusieurs actions y ont été identifiées, notamment l’instauration d’un code de vie organisationnel. Certaines d’entre elles ont été réalisées en 2021-2022 ; ainsi, des midis-conférences sur la santé et le mieux-être ont eu lieu et des formations sur la civilité ont été offertes. L’évaluation de chaque action incluse dans le plan est prévue, afin de soumettre notre dossier au Bureau de normalisation du Québec pour un audit de certification initial d’ici décembre 2022.

AXE 2.2 : Des pratiques qui allient qualité et innovation

Objectif 2.2.1
Maintenir un haut
standard de qualité

INDICATEUR 1
Pourcentage des missions d’audit évaluées répondant aux normes de certification

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	100 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 %	100 %	100 %	
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

La qualité des travaux demeure un élément fondamental pour le Vérificateur général, puisque sa crédibilité y est directement liée. Afin de maintenir cette qualité, l’organisation vise à ce que tous ses travaux respectent les exigences des organismes de normalisation. Outre la révision a priori des états financiers et des consultations, le contrôle qualité repose sur une revue qui fournit une évaluation objective des jugements importants portés par l’équipe d’audit et des conclusions tirées aux fins de la formulation d’un rapport.

Chaque année, un certain nombre de missions d’audit financier ou d’audit de performance sont donc examinées une fois qu’elles sont complétées, soit à l’interne, soit par des partenaires ou des consultants. Tous les examens d’assurance qualité a posteriori réalisés en 2021-2022 ont conclu que les missions d’audit avaient été effectuées en conformité avec les normes d’audit généralement reconnues.

En 2021-2022, les bureaux de Québec et de Montréal du Vérificateur général ont fait l’objet d’une inspection professionnelle. Le comité d’inspection de l’Ordre des comptables professionnels agréés du Québec a confirmé que le Vérificateur général satisfaisait aux exigences du programme d’inspection professionnelle pour le cycle en cours.

Par ailleurs, afin de contribuer à l'amélioration continue de nos pratiques dans une collaboration interprovinciale, le Vérificateur général du Québec a mené une révision a posteriori d'un audit de performance réalisé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario.

Objectif 2.2.2
Innover dans nos pratiques pour favoriser une plus grande efficience

INDICATEUR 1

Pourcentage des missions d'audit financier réalisées selon la nouvelle méthodologie

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	100 %		
Résultats		100 %	Cible atteinte en 2020-2021	
	s. o.	Cible atteinte		

Il n'y avait aucune cible pour l'exercice 2021-2022.

INDICATEUR 2

Pourcentage d'heures investies dans les missions d'audit financier réalisées selon la nouvelle méthodologie

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	Aucune cible	Réduction par rapport à 2018-2019 : 5 %	Réduction par rapport à 2018-2019 : 10 %
Résultats			Diminution de 3 %	
	s. o.	s. o.	Cible non atteinte	

Ces dernières années, le Vérificateur général a décidé d'adopter une nouvelle méthodologie afin de rendre le processus de surveillance des états financiers plus efficient. La première année d'implantation d'une nouvelle méthodologie demande généralement un investissement de temps important. Par conséquent, il a été déterminé lors de l'établissement de l'objectif stratégique que les cibles de réduction des heures d'audit établies seraient applicables aux mandats qui en seraient à leur deuxième année ou plus d'utilisation de la méthodologie. Pour certaines entités, cette deuxième année d'implantation est toujours en cours. Par conséquent, elles n'ont pas été incluses dans le calcul de l'indicateur cette année, mais le seront en 2022-2023.

Malgré des gains d'efficience dans plusieurs dossiers, globalement, la cible n'a pas été atteinte. Les raisons pour lesquelles certains mandats n'ont pas atteint la cible sont variées : nouvelles ententes et problèmes de comptabilité et d'audit découlant de la pandémie, équipes moins expérimentées, etc.

Des efforts importants ont été déployés et continuent de l'être pour la formation, afin de maximiser les gains d'efficience que peut apporter la nouvelle méthodologie.

Le Vérificateur général poursuivra ses efforts au cours des prochaines années pour diminuer les heures investies dans les mandats d'audit financier tout en conservant un haut standard de qualité, en continuant de sensibiliser et de former son personnel, en l'accompagnant dans la gestion du changement et en conseillant les équipes d'audit afin de les aider à optimiser leurs stratégies d'audit.

INDICATEUR 3

Pourcentage des missions d'audit de performance réalisées en 3 000 heures ou moins

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	10 %	20 %	30 %
Résultats		21 %	0 %	
	s. o.	Cible atteinte	Cible non atteinte	

Le Vérificateur général n'a pas atteint sa cible de 20 % en 2021-2022. En effet, aucune des missions n'a été réalisée en 3 000 heures ou moins. Ce résultat s'explique par la complexité et l'envergure des missions qui ont donné lieu à des rapports, lesquels ont été publiés et déposés à l'Assemblée nationale. Les missions prévues pour la prochaine année rendront également difficile l'atteinte de cette cible en 2022-2023.

INDICATEUR 4

Pourcentage des missions d'audit de performance utilisant les techniques d'audit assistées par ordinateur

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	80 %	85 %	90 %
Résultats	75 %	86 %	88 %	
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

Une technique d'audit assistée par ordinateur est une analyse de données informatisée, à laquelle l'auditeur a recours pour mettre en œuvre des procédures d'audit servant à dégager et à analyser des tendances, à identifier des anomalies ou des lacunes et à obtenir, à partir de données pertinentes, d'autres informations utiles pour l'audit. Une telle analyse augmente le degré d'assurance de l'auditeur, en plus de favoriser son efficacité dans la réalisation du mandat.

En 2021-2022, la cible était qu'au moins 85 % des missions d'audit de performance s'appuient sur l'emploi de telles techniques. La cible a été atteinte, puisque ces techniques ont été utilisées pour 14 des 16 missions qui se sont terminées au cours de cette période, soit 88 % d'entre elles.

INDICATEUR 5

Nombre de missions d'audit financier pour lesquelles une révision de la stratégie des techniques d'audit assistées par ordinateur est effectuée

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	5 missions	5 missions	5 missions
Résultats		5 missions	5 missions	
	s. o.	Cible atteinte	Cible atteinte	

Les directions responsables des missions d'audit financier de l'Autorité des marchés financiers, de la Direction principale des biens non réclamés, de la Financière agricole du Québec, de Loto-Québec et de Retraite Québec ont révisé leur stratégie des techniques d'audit assistées par ordinateur pour l'exercice 2021-2022 afin de s'assurer qu'elle soit optimale.

INDICATEUR 6

Nombre de processus, de méthodes et d'outils faisant l'objet d'une révision et d'un plan d'action, le cas échéant

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2	2	2	2
Résultats	2	4	3	
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

Le Vérificateur général s'est doté d'un nouveau processus de planification triennale des mandats d'audit de performance. Le développement de ce processus, qui a débuté en 2020-2021, a fait l'objet d'un travail continu au cours de l'exercice 2021-2022. L'objectif visé par ce projet était de permettre d'identifier le plus tôt possible les sujets à auditer afin d'optimiser la planification de nos ressources et de bonifier notre approche pour la sélection et la priorisation des mandats les plus porteurs.

Par ailleurs, le Vérificateur général a revu complètement le processus interne de reddition de comptes. Par conséquent, des tableaux de bord permettant de voir rapidement l'information importante concernant aussi bien nos ressources humaines que nos mandats d'audit sont maintenant présentés régulièrement au comité de direction.

Le Vérificateur général a procédé au développement d'une autre application permettant l'informatisation de son processus de suivi des recommandations en audit de performance au cours de l'année 2021-2022. Cette application informatique, qui vise à améliorer le processus de reddition de comptes annuel, permet notamment de répertorier l'information sur le suivi des recommandations et d'intégrer le processus d'approbation interne. L'intégration dans cette application du processus de suivi en audit financier est également envisagée pour les prochaines années.

Objectif 2.2.3

**Viser un
environnement
sans papier**

INDICATEUR 1

Quantité de papier consommée

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Réduction par rapport à 2018-2019 : 20 %	Réduction par rapport à 2018-2019 : 30 %	Réduction par rapport à 2018-2019 : 40 %	Réduction par rapport à 2018-2019 : 50 %
Résultats	20 %	85 %	91 %	
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

Le contexte de pandémie a fait en sorte que la très grande majorité du personnel du Vérificateur général a travaillé à partir de la maison au cours de l'exercice 2021-2022, ce qui a contribué au dépassement considérable de la cible fixée. Cette nouvelle méthode de travail devrait également favoriser l'atteinte de la cible fixée pour la prochaine année.



**LES
RESSOURCES**

RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TYPE D'ACTIVITÉ

TABLERAU 4 Effectif au 31 mars incluant les personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

	31 mars 2022	31 mars 2021	Écart
Audit	237	244	(7)
Soutien à la gestion	50	53	(3)
Services-conseils	17	13	4
TOTAL	304	310	(6)

Depuis plusieurs années, nous consacrons des efforts considérables au recrutement de stagiaires et de personnel expérimenté ainsi qu'au maintien en poste des personnes que nous employons déjà pour effectuer nos activités d'audit.

La refonte de la dotation de la fonction publique a eu des incidences directes sur le recrutement, principalement en ce qui concerne le personnel en audit. En effet, les processus de qualification, suspendus à l'automne 2021, n'ont pu reprendre qu'à la fin du mois de février 2022, avec la mise en œuvre des nouvelles procédures de sélection. La hausse des effectifs en services-conseils découle du fait d'avoir comblé des postes qui étaient vacants dans ce secteur à la fin de l'exercice précédent, et ce, en grande majorité par du personnel en audit déjà à l'embauche du Vérificateur général. Les effectifs de ce secteur sont donc revenus à un niveau comparable à celui des dernières années.

La forte concurrence sur le marché de l'emploi et la rareté de la main-d'œuvre demeurent aussi des défis importants.

TABEAU 5 Dépenses destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2021 ¹		2020 ¹	
	Milliers de \$	%	Milliers de \$	%
Favoriser le perfectionnement des compétences	618	62	326	53
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	126	13	68	11
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	103	10	70	11
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	89	9	85	14
Améliorer les capacités de communication orales et écrites	54	6	70	11
TOTAL	990	100	619	100

1. Ces données font référence à l'année civile.

TABEAU 6 Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021 ¹	2020 ¹
Proportion de la masse salariale	3,5 %	2,4 %
Nombre moyen de jours de formation par personne ²	7,3	5,0
Somme allouée par personne ²	3 280 \$	2 026 \$

1. Ces données font référence à l'année civile.

2. Cela inclut les étudiants, les stagiaires et les titulaires d'emplois supérieurs.

En 2021, l'organisation a investi plus de 370 000 \$ de plus que l'année précédente dans le développement des compétences de son personnel. La variété des formations offertes à distance, déployées à l'interne ou en partenariat avec des firmes externes, a permis à notre personnel de parfaire ses connaissances de manière plus soutenue cette année et de revenir à un niveau de formation comparable à celui qui avait cours avant la pandémie. De plus, plusieurs formations ont été obligatoires pour l'ensemble du personnel, ce qui explique l'augmentation des dépenses liées à ce secteur. Par ailleurs, tous les employés ont été invités à participer à deux symposiums virtuels qui ont eu lieu en juin et en décembre 2021. Globalement, en 2021, le nombre moyen de jours de formation par personne s'est établi à 7,3, comparativement à 5 jours en 2020, si bien que la cible organisationnelle de notre plan d'action de développement durable a été atteinte.

TABLEAU 7 Total des jours de formation par catégorie d'emploi

Catégories d'emploi	2021 ¹	2020 ¹
Cadres	313	219
Professionnels	1 629	1 118
Fonctionnaires	60	49
Étudiants stagiaires et emplois supérieurs	108	129

1. Ces données font référence à l'année civile.

TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

TABLEAU 8 Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier (en pourcentage)

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départs volontaires	12,5	10,3	14,5

Le taux de départs volontaires, calculé en fonction du personnel régulier en poste, représente le pourcentage de personnes engagées qui ont volontairement quitté le Vérificateur général. Au cours de l'année 2021-2022, ce taux a augmenté pour s'établir à 12,5 % (tableau 8), ce qui correspond à 38 départs, soit 15 démissions, 4 départs à la retraite et 19 mutations vers d'autres ministères et organismes de la fonction publique.

Pour faire face à la concurrence et à la rareté de la main-d'œuvre, l'organisation continue de poser des gestes concrets visant à maintenir une bonne qualité de vie au travail et compte, entre autres, sur un dénouement favorable concernant la reconnaissance de la fonction de directeur d'audit législatif.

RESSOURCES FINANCIÈRES

- ▶ Pour l'année 2021-2022, le Vérificateur général a disposé de crédits budgétaires s'élevant à 38,4 millions de dollars, après l'octroi d'un budget supplémentaire pour pallier les augmentations salariales découlant du règlement de la convention collective ainsi que de l'équité salariale.
- ▶ Des crédits de 1,1 million de dollars n'ont pas été utilisés, principalement en lien avec les investissements (788 milliers de dollars). Cette diminution des investissements est principalement due au report de quelques mois de l'acquisition de certains équipements informatiques.

TABEAU 9 Utilisation des crédits annuels (en milliers de dollars)¹

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Crédits disponibles	38 383	36 663	35 108
Crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement	(37 145) ²	(35 283)	(33 022)
Crédits utilisés pour les immobilisations	(134)	(617)	(692)
Crédits inutilisés	1 104	763	1 394
Crédits périmés liés à la rémunération et au fonctionnement du Vérificateur général	(316)	–	–
Crédits périmés liés aux immobilisations	(788)	(433)	(696)
Crédits reportés à l'exercice suivant	0	330	698

1. Le Vérificateur général a établi ces montants en prenant en considération les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les montants excluent la charge d'amortissement.
2. Pour l'exercice 2021-2022, la charge d'amortissement a été de 489 milliers de dollars, donc la dépense totale pour ce poste s'est chiffrée à 37 634 milliers de dollars.

Le tableau 10 présente la répartition des dépenses consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022.

Les dépenses qui se rattachent à chaque activité du tableau comprennent les coûts directs (main-d'œuvre, honoraires professionnels et frais de déplacement) et les frais généraux (loyer, télécommunications et autres), répartis en proportion des heures de travail effectuées.

Il est à noter que les honoraires d'audit assumés par les entités sont exclus du tableau.

La section des États financiers audités présente l'utilisation des crédits par catégorie de dépenses.

TABEAU 10 Répartition des ressources financières (en milliers de dollars)

	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2020-2021	Écart	Variation (%)
Audit financier				
Audits d'états financiers	16 403	16 194	209	1,3
Autres travaux ¹	1 211	1 063	148	13,9
	17 614	17 257	357	2,1
Audit de performance				
Audits courants et audits particuliers	8 174	7 384	790	10,7
Suivi des recommandations	678	752	(74)	(9,8)
Autres travaux ²	833	1 063	(230)	(21,6)
	9 685	9 199	486	5,3
SOUS-TOTAL	27 299	26 456	843	3,2
Activités de soutien				
Soutien professionnel	2 125	1 570	555	35,4
Formation	1 838	1 446	392	27,1
Administration	6 372	6 280	92	1,5
SOUS-TOTAL	10 335	9 296	1 039	11,2
TOTAL	37 634	35 752	1 882	5,3

1. Les autres travaux en audit financier incluent notamment ceux qui ont été publiés dans un rapport déposé à l'Assemblée nationale, y compris les travaux concernant le rapport préélectoral.

2. Les autres travaux en audit de performance incluent notamment la revue des activités des entités et la préparation des auditions devant les commissions parlementaires.

Comme le démontre le tableau 10, les sommes consacrées aux différentes activités de l'organisation (37,6 millions de dollars) ont augmenté de 5,3 % par rapport à l'année 2020-2021. Les causes de cette augmentation sont présentées sommairement ci-après. Les principales variations par catégorie de dépenses sont présentées en détail dans la section des États financiers audités.

AUDIT FINANCIER ET AUDIT DE PERFORMANCE

Les dépenses totales en audit financier ont augmenté de 2 % alors que celles en audit de performance ont augmenté de 5 %. Cela est dû principalement à la progression salariale du personnel dans les échelles de traitement, à l'indexation des salaires des employés selon les nouvelles conventions collectives et à l'équité salariale.

ACTIVITÉS DE SOUTIEN

Les dépenses consacrées aux activités de soutien ont augmenté de 1,0 million de dollars. Cette augmentation est attribuable principalement à la hausse des dépenses pour le soutien professionnel et la formation, qui s'élèvent respectivement à 0,6 million de dollars et à 0,4 million de dollars. Cette hausse s'explique en partie par des sommes qui ont été déboursées pour l'inspection professionnelle menée tous les trois ans par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ainsi que par le retour à un niveau de formation comparable à celui qui avait cours avant la pandémie.

Le tableau 11 présente le coût horaire des activités d'audit ainsi que le nombre d'heures consacrées à ces activités par le Vérificateur général au cours des trois dernières années.

TABEAU 11 Nombre d'heures consacrées aux activités d'audit et coût par heure de ces activités (en dollars)¹

	Audit financier		Audit de performance		Total	
	Nombre d'heures	Coût horaire	Nombre d'heures	Coût horaire	Nombre d'heures	Coût horaire
2021-2022	216 268	111,34	110 245	119,95	326 513	114,25
2020-2021	218 131	105,25	108 806	113,75	326 937	108,08
2019-2020	201 643	103,94	108 579	111,85	310 222	106,71

1. Les données excluent les honoraires versés pour les missions confiées à des cabinets comptables.

En 2021-2022, le coût horaire moyen pour la réalisation de l'ensemble des audits a été de 114,25 dollars, alors qu'il était de 108,08 dollars en 2020-2021. Il s'agit d'une augmentation de 5,71 %. La cause principale de cette augmentation est la progression salariale du personnel dans les échelles de traitement, l'indexation des salaires des employés selon les nouvelles conventions collectives et l'équité salariale.

Pour ce qui est des heures consacrées à la réalisation de l'ensemble des audits, leur nombre est resté stable.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les dépenses et les investissements relatifs aux ressources informationnelles sont liés aux activités d'encadrement, à celles de continuité ainsi qu'au développement de systèmes informatiques et au rajeunissement d'une portion des infrastructures technologiques. Le tableau 12 présente ces dépenses et ces investissements.

TABEAU 12 Ressources informationnelles en 2021-2022 (en milliers de dollars)

	Dépenses ou investissements prévus	Dépenses ou investissements réels
Activités d'encadrement	137	137
Activités de continuité	2 352	1 449
Projets de développement	340	279
Total	2 829	1 865

Les activités d'encadrement ont trait à la gestion générale de la Direction des ressources informationnelles ainsi qu'à d'autres éléments plus ponctuels, tels que la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur des technologies de l'information 2019-2022 du Vérificateur général. Ce plan présente l'évolution des technologies visant à soutenir l'organisation dans la continuité et la réalisation de son plan stratégique.

Les activités de continuité menées à l'égard des ressources informationnelles se rapportent principalement au soutien informatique offert aux employés, aux travaux d'entretien des systèmes ainsi qu'au renouvellement des licences et à la mise à jour des logiciels. Elles comprennent aussi l'acquisition d'équipement informatique et de logiciels ayant principalement trait à la mise à jour du parc informatique ainsi qu'à l'amélioration de l'infrastructure et de la réseautique. Ces acquisitions ont permis d'atténuer certains risques liés à la désuétude de l'équipement et d'optimiser la performance des outils de travail de l'ensemble du personnel.

L'écart de 903 milliers de dollars entre les dépenses de continuité prévues (2 352 milliers de dollars) et réelles (1 449 milliers de dollars) est principalement dû au report d'acquisition d'équipements.

En ce qui concerne les projets de développement informatique effectués en 2021-2022, qui sont liés principalement à certains systèmes de mission ainsi qu'à la refonte de l'intranet, l'écart de 61 milliers de dollars entre les dépenses ou investissements prévus (340 milliers de dollars) et réels (279 milliers de dollars) est principalement dû à des activités reportées.



**LES AUTRES
EXIGENCES**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Vérificateur général n'est pas assujéti aux exigences de la *Loi sur le développement durable* pour la production d'un plan d'action de développement durable et la reddition de comptes concernant celui-ci. Il s'est tout de même doté d'un tel plan d'action sur trois ans en 2017, compte tenu de l'importance qu'il accorde au développement durable et de sa volonté de participer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. En raison des reports de la révision de cette stratégie, et en respect des directives gouvernementales, une mise à jour du plan de transition 2020-2021 a été réalisée afin de le prolonger jusqu'au 31 mars 2022.

L'objectif principal était que le Vérificateur général intègre davantage le développement durable dans ses travaux d'audit et ses pratiques de gestion, en prenant en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Les actions réalisées en ce sens depuis 2017 ont permis au Vérificateur général de contribuer à l'atteinte de 13 des 27 objectifs de la stratégie.

Il est à noter que 4 des 11 objectifs du plan d'action du Vérificateur général font partie intégrante de son plan stratégique 2019-2023. Le logo du Plan stratégique 2019-2023 permet de les identifier dans le tableau ci-après.

Compte tenu du contexte de pandémie et de télétravail, des ajustements ont dû être apportés. Ainsi, quatre cibles n'ont pas été mesurées, car elles ont été jugées non pertinentes cette année. C'est le cas par exemple de la cible liée à l'exposition d'œuvres d'art dans nos locaux, qui n'était pas pertinente puisque presque tous les employés travaillaient à partir de la maison.

Pour l'année 2021-2022, nous avons atteint 95 % des cibles mesurables (18 sur 19). Ce pourcentage est supérieur à celui de l'année dernière (84 %).

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2022

Objectifs du plan d'action	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 :				
► Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique				
Réduire les impressions à l'interne (Objectif H)	1. Quantité de papier consommée Indicateur 2.2.3.1	Réduction par rapport à 2018-2019 : 40 %	Réduction de 91 %	Cible atteinte
				
Améliorer la réduction et la récupération des matières résiduelles (Objectif I)	1. Réduire la quantité de déchets par employé	Réduction de 4 % en 2021-2022 par rapport à 2019-2020	Cible non mesurée	Cible non mesurée
	2. Reconnaissance du programme ICI on recycle +	Maintenir le niveau Performance + pour le bureau de Québec lors du renouvellement en juin 2022	–	s. o.
		Obtenir la certification Performance + pour le bureau de Montréal en juin 2022	–	s. o.
OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX 1.1 , 7.1 ET 8.3 :				
► Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique				
► Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi et aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables				
► Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES				
Favoriser les déplacements écoresponsables (Objectif J)	1. Pourcentage de voitures louées qui respectent les exigences environnementales du Vérificateur général	95 %	Cible non mesurée	Cible non mesurée
	2. Pourcentage de réservations dans des hôtels inscrits dans le répertoire des tarifs préférentiels hôteliers du Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec qui sont reconnus par les programmes de reconnaissance en développement durable	80 %	Cible non mesurée	Cible non mesurée
	3. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action portant sur les déplacements écoresponsables	Dépôt d'un plan d'action d'ici le 31 mars 2022 Déploiement du plan d'action à compter d'avril 2022	Non déposé –	Cible non atteinte s. o.

Objectifs du plan d'action	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX 1.1 ET 2.2 :				
► Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique				
► Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec				
Faire des achats écoresponsables (Objectif K)	1. Pourcentage des achats qui respectent les exigences environnementales du Vérificateur général précisées dans sa directive sur les réunions organisationnelles et sa directive concernant l'acquisition et la disposition de biens	95 % des achats annuels de papier fin 95 % des acquisitions annuelles d'équipement informatique 95 % des événements organisationnels respectant au moins 75 % des exigences	100 % 100 % 95 %	Cible atteinte Cible atteinte Cible atteinte
OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX 1.2 ET 1.4 :				
► Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics				
► Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique				
Réaliser des interventions porteuses de développement durable (Objectif A)	1. Pourcentage de rapports d'audit de performance dans lesquels le commissaire au développement durable formule ses observations, excluant ses propres rapports Indicateur 1.2.1.1	30 %	31 %	Cible atteinte
	2. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action portant sur les modes d'intervention du commissaire au développement durable Indicateur 1.2.2.1	Déploiement du plan d'action	Plan d'action déployé	Cible atteinte
	3. Dépôt à l'Assemblée nationale d'un rapport de vigie sur l'élaboration de la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable Indicateur 1.2.2.2	1 rapport par année d'ici la publication de la nouvelle stratégie	1 rapport	Cible atteinte

Objectifs du plan d'action	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
-------------------------------	-------------	---------------------	------------------------	-------------------------

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.3 :

► Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Mieux faire connaître les travaux du Vérificateur général afin de favoriser la participation publique au contrôle des politiques et des mesures gouvernementales (Objectif G)	1. Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication visant à augmenter la visibilité et l'accessibilité des travaux du Vérificateur général Indicateur 1.3.1.1	Déploiement du plan de communication à compter de 2020-2021	Déploiement en majeure partie de la phase 2 du plan de communication	Cible atteinte
	2. Pourcentage de la population qui connaît la raison d'être du Vérificateur général Indicateur 1.3.2.1	Augmentation de 5 % par rapport à 2019-2020 d'ici le 31 mars 2023	–	s. o.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4 :

► Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Soutenir le développement continu de l'expertise du personnel, en particulier en matière de développement durable (Objectif B)	1. Nombre moyen de jours de formation par employé (dans tous les domaines)	7	7,3	Cible atteinte
	2. Proportion des nouveaux employés qui reçoivent une formation en développement durable	95 %	100 %	Cible atteinte
	3. Proportion des auditeurs de performance ayant suivi une formation sur l'intégration du développement durable dans leurs travaux	90 %	94,3 %	Cible atteinte
	4. Nombre d'activités de sensibilisation au développement durable réalisées auprès des employés	4 activités par année 3 dîners du développement durable (D3) par année, avec un taux de participation d'au moins 20 %	11 3	Cible atteinte Cible atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5 :

► Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Renforcer la participation à la vie culturelle (Objectif F)	1. Nombre d'œuvres d'art québécoises mises en valeur dans les bureaux de Québec et de Montréal	5	Cible non mesurée	Cible non mesurée
--	--	---	-------------------	-------------------

Objectifs du plan d'action	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.6 :				
► Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la francophonie				
Coopérer avec d'autres intervenants du secteur public en matière de développement durable aux niveaux national et international, en particulier avec la francophonie (Objectif E)	1. Nombre d'interventions du commissaire au développement durable auprès d'autres intervenants du secteur public pour expliquer la nature de ses travaux	2	3	Cible atteinte
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.2 :				
► Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités				
Appuyer les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale et de commerce équitable (Objectif D)	1. Don moyen recueilli par employé lors de la campagne d'Entraide	Augmentation de 2 %	Augmentation de 3,3 %	Cible atteinte
	2. Nombre d'organismes communautaires ou d'entreprises d'économie sociale et de commerce équitable que le Vérificateur général encourage de manière concrète	5	5	Cible atteinte
OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX 5.1 ET 6.2 :				
► Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie				
► Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires				
Offrir un environnement de travail sain, mobilisant et accessible (Objectif C)	1. Pourcentage de mobilisation du personnel permettant de maintenir la certification Employeur remarquable Indicateur 2.1.3.1	2021-2022 : 75 %	82 %	Cible atteinte
	2. Certification Entreprise en santé Indicateur 2.1.3.2	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023	–	s. o.
	3. Nombre d'employés travaillant dans les bureaux situés à l'extérieur de Montréal et de Québec Indicateur 2.1.2.2	2021-2022 : de 10 à 12 employés	21	Cible atteinte



ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

DONNÉES GLOBALES

L'effectif du Vérificateur général est presque exclusivement composé d'employés réguliers.

TABLEAU 13 Effectif régulier au 31 mars 2022¹

Nombre de personnes occupant un poste régulier
299

1. Ce nombre inclut les titulaires d'emplois supérieurs.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, l'organisation avait surtout pour objectif de pourvoir des emplois réguliers.

TABLEAU 14 Personnes embauchées, selon les statuts d'emploi, en 2021-2022

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
30	7	4	28

MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

TABEAU 15 Membres des groupes cibles embauchés en 2021-2022

Statut d'emploi	Employés embauchés	Minorités visibles et ethniques	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Membres des groupes cibles embauchés au total	Taux d'embauche des membres des groupes cibles
Régulier	30	3	0	0	0	3	10 %
Occasionnel	7	1	0	0	0	1	14,3 %
Étudiant	4	0	0	0	0	0	0 %
Stagiaire	28	0	0	0	0	0	0 %

TABEAU 16 Évolution du taux d'embauche des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi au 31 mars 2022¹, en pourcentage

Statut d'emploi	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Régulier	10 %	9,1 %	7,7 %
Occasionnel	14,3 %	12,5 %	0 %
Étudiant	0 %	0 %	0 %
Stagiaire	0 %	0 %	3,7 %

1. Rappel de l'objectif d'embauche de membres des groupes cibles dans la fonction publique : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui soient des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des autochtones ou des personnes handicapées, afin d'augmenter la présence de ces groupes dans la fonction publique.

TABEAU 17 Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	Nombre au 31 mars 2022	Représentation dans l'effectif régulier au 31 mars 2022	Nombre au 31 mars 2021	Représentation dans l'effectif régulier au 31 mars 2021	Nombre au 31 mars 2020	Représentation dans l'effectif régulier au 31 mars 2020
Anglophones	1	0,3 %	1	0,3 %	1	0,3 %
Autochtones	2	0,7 %	1	0,3 %	0	0 %
Personnes handicapées ¹	0	0 %	0	0 %	2	0,7 %

1. Rappel de la cible de représentativité ministérielle pour les personnes handicapées : atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

TABEAU 18 Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année^{1,2}

MVE par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Représentation dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022	Nombre au 31 mars 2021	Représentation dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021	Nombre au 31 mars 2020	Représentation dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020
Montréal/Laval	10	15,9 %	12	18,5 %	7	10,8 %
Outaouais/Montérégie	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Estrie/Lanaudière/Laurentides	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Capitale-Nationale	13	5,7 %	13	5,6 %	17	7,6 %
Autres régions	0	0 %	0	0 %	0	0 %

1. Les données n'incluent pas les titulaires d'emplois supérieurs.
2. Rappel des cibles de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques : atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes : Montréal/Laval : 41 % ; Outaouais/Montérégie : 17 % ; Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 % ; Capitale-Nationale : 12 % ; autres régions : 5 %.

TABEAU 19 Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022¹

Groupe cible	Nombre	Pourcentage
Minorités visibles et ethniques	1	2,4

1. Rappel de la cible de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques au sein du personnel d'encadrement : atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

REPRÉSENTATIVITÉ FÉMININE

TABEAU 20 Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	30	7	4	28	69
Nombre de femmes embauchées	19	6	2	14	41
Taux d'embauche des femmes (%)	63,3	85,7	50	50	59,4

TABLEAU 21 Proportion de femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technique	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	47	232	17	3	0	0	299
Femmes	26	153	13	2	0	0	194
Proportion de femmes (%)	55,3	65,9	76,5	66,7	0	0	64,9

Au 31 mars 2022, la proportion de femmes dans l'effectif régulier du Vérificateur général était de 64,9 %. Les femmes sont davantage représentées que les hommes dans toutes les catégories d'emploi.

AUTRES MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le Vérificateur général croit en la richesse d'un milieu de travail diversifié et inclusif.

Les renseignements qui précèdent démontrent une situation similaire à 2020-2021, malgré des efforts de dotation soutenus, et ce, dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre.

Le Vérificateur général entend intensifier ses actions pour progresser vers l'atteinte des cibles au cours des prochaines années et espère que son déploiement en région sera un levier pour y arriver.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1) offre la possibilité à toute personne (c'est-à-dire aux membres du public comme aux membres du personnel du Vérificateur général) de divulguer un acte répréhensible dont elle a été témoin, en s'adressant à la personne désignée responsable du suivi des divulgations. La nature répréhensible des actes visés par cette loi diffère des plaintes concernant la façon dont le Vérificateur général et ses mandataires mènent la mission de l'organisation. Par « acte répréhensible », on entend notamment une contravention aux lois, un manquement grave à l'éthique ou à la déontologie, un abus d'autorité, l'atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne, l'atteinte à l'environnement, ou encore le fait de poser un geste qui risque de porter gravement atteinte à une personne ou à l'environnement. De même, peut être assimilé à un acte répréhensible le fait de conseiller à autrui de commettre un des actes mentionnés précédemment. Si l'acte répréhensible ne correspond pas à l'un de ces cas de figure, il sera traité de façon confidentielle par la personne à laquelle le responsable du suivi des divulgations en aura confié la responsabilité.

Au cours de l'année 2021-2022, le Vérificateur général a reçu une divulgation d'acte répréhensible, qu'il a traitée avec rigueur, en toute confidentialité.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

TABLEAU 22 Nombre de demandes reçues

7¹

1. Ce nombre inclut les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Lorsqu'une demande comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels et rectification, accès à des documents administratifs et à des renseignements personnels, etc.), elle n'est comptabilisée qu'une seule fois, en fonction de l'aspect qui est jugé prépondérant.

TABLEAU 23 Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022¹

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Demandes de rectification
0 à 20 jours	4	1	0
21 à 30 jours	1	1	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
TOTAL	5	2	0

1. Les demandes présentées sont celles dont le traitement a été effectué en entier au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes traitées pourraient différer.

TABEAU 24 Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022¹

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Demandes de rectification	Dispositions de la loi invoquées
Acceptée (entièrement)	2	1	0	Remise de tout document ou renseignement visé par la demande et détenu par l'organisme, articles 1, 9 et 13 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Partiellement acceptée	0	0	0	–
Refusée (entièrement)	0	0	0	Aucun document ou renseignement visé par une demande n'était détenu et/ou cette demande a été référée à un autre organisme qui en était le détenteur, articles 1, 9, 13, 47 et 48 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Autres	3	1	0	–

1. Les demandes présentées sont celles dont le traitement a été effectué en entier au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes traitées pourraient différer.

TABEAU 25 Mesures d'accommodement raisonnable et avis de révision du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Vérificateur général n'est pas assujéti à la *Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*. Cependant, par souci d'exemplarité, il vise à suivre les orientations de cette politique.

La qualité du français est une valeur importante pour le Vérificateur général. Il en fait la promotion en continu, en exigeant entre autres la révision linguistique approfondie de tout document destiné à une large diffusion et en offrant de l'aide à la rédaction. Son équipe de révision linguistique compte trois employés permanents. Il fait aussi affaire avec quatre pigistes en période de pointe pour la révision linguistique des rapports qu'il dépose à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, la Direction des communications du Vérificateur général limite la traduction de ses documents publics à ceux que la politique linguistique gouvernementale autorise.

MESURES RELATIVES À L'INDÉPENDANCE

Tous les employés et toutes les employées du Vérificateur général doivent remplir une déclaration annuelle relative à l'indépendance et à la confidentialité. Cette déclaration rappelle à chacun et à chacune ses responsabilités à cet égard.

Par ailleurs, tous les membres du personnel doivent suivre une formation sur le code de déontologie et l'éthique au Vérificateur général du Québec. Une session était offerte au printemps 2021, et 55 personnes y ont assisté; pour ce qui est de celle qui a été offerte à l'hiver 2022, 57 personnes y ont pris part.

Des activités de formation sont aussi offertes pour sensibiliser les employées et employés à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels, et pour leur faire part des exigences à respecter en la matière. L'une d'elles est destinée spécifiquement aux personnes travaillant en audit et une autre est destinée aux autres membres du personnel.

Pour l'année 2021-2022, 38 personnes ont assisté à la formation proposée aux gens qui travaillent en audit et 8 personnes ont assisté à celle qui s'adresse aux autres membres du personnel du Vérificateur général. Depuis la mise à jour des formations sur la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels à l'automne 2020, un total de 296 employées et employés ont bénéficié de l'une ou l'autre de ces formations, en plus d'avoir visionné plusieurs capsules informatives obligatoires.



**LES ÉTATS
FINANCIERS
AUDITÉS**

Le Vérificateur général est financé par des crédits parlementaires annuels. Ses états financiers sont dressés de façon à respecter les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Selon les états financiers, les charges totales de l'exercice 2021-2022 se sont chiffrées à 37,6 millions de dollars, soit une hausse de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent.

La hausse principale survenue cette année est attribuable à la rémunération. Cette augmentation, qui s'élève à 1,5 million de dollars (4,9 %), s'explique surtout par la progression salariale du personnel dans les échelles de traitement, par l'indexation des salaires des employés selon les nouvelles conventions collectives et par l'équité salariale. Notons qu'en 2021-2022, la rémunération a représenté 83,7 % des charges du Vérificateur général, comparativement à 84 % en 2020-2021.

Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet MDCB comptables professionnels agréés S.E.N.C. a procédé à l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de son audit et l'expression de son opinion. L'auditeur indépendant peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Vérificatrice générale du Québec



Amélie Vaillancourt, CPA
Directrice des ressources financières
et matérielles

Québec, le 21 juillet 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec [« l'entité »], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation ;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à en donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*MOCB Comptables Professionnels Agrés snc*¹

Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 21 juillet 2022

¹ CPA auditeur, permis n° A115130

État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	2022		2021
	Budget initial (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
Revenus (note 4)	36 856	37 279	35 900
Charges			
Rémunération	29 628	31 486	30 024
Services professionnels en audit	1 916	1 635	1 209
Services d'audits financiers	298	331	417
Services administratifs	1 340	1 177	835
Droits d'auteur et licences	990	670	910
Frais de déplacement et de représentation	197	38	13
Télécommunications	232	235	201
Services d'impression et de publication	183	130	165
Loyers, taxes et électricité	1 343	1 346	1 343
Fournitures	150	85	138
Entretien	29	12	28
Amortissement des immobilisations corporelles	550	489	469
	36 856	37 634	35 752
(Déficit) Excédent de l'exercice	–	(355)	148
Excédent cumulé au début de l'exercice		1 633	1 485
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		1 278	1 633

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	2022	2021
Actifs financiers		
Droits de trésorerie	2 979	3 043
Créances	16	16
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu, sans intérêt et échéance (note 5)	8 358	8 694
	11 353	11 753
Passifs		
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	479	548
Charges à payer et frais courus (note 6)	7 205	6 640
Crédits reportés (note 7)	–	330
Provision pour congés de maladie (note 8)	4 229	4 508
	11 913	12 026
Dette nette	(560)	(273)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	1 278	1 633
Charges payées d'avance	560	273
	1 838	1 906
Excédent cumulé	1 278	1 633
Obligations contractuelles (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec



Guyline Leclerc, FCPA auditrice
Vérificatrice générale du Québec



Amélie Vaillancourt, CPA
Directrice des ressources financières
et matérielles

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	2022		2021
	Budget (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
(Déficit) Excédent de l'exercice	–	(355)	148
Variation due aux immobilisations :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(923)	(134)	(617)
Amortissement des immobilisations corporelles	550	489	469
	(373)	355	(148)
Acquisitions de charges payées d'avance		(560)	(273)
Utilisation de charges payées d'avance		273	284
	–	(287)	11
(Augmentation) Diminution de la dette nette	(373)	(287)	11
Dette nette au début de l'exercice		(273)	(284)
Dette nette à la fin de l'exercice		(560)	(273)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
(Déficit) Excédent de l'exercice	(355)	148
Élément sans effet sur les droits de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	489	469
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Créances	—	58
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu	336	(508)
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	(69)	(69)
Charges à payer et frais courus	808	1 559
Crédits reportés	(330)	(368)
Provision pour congés de maladie	(279)	(292)
Charges payées d'avance	(287)	11
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	313	1 008
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(377)	(661)
(Diminution) Augmentation des droits de trésorerie	(64)	347
Droits de trésorerie au début de l'exercice	3 043	2 696
Droits de trésorerie à la fin de l'exercice	2 979	3 043

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et des comptes du fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte l'audit financier, l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que l'audit de performance. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses audits sont communiqués à l'Assemblée nationale, dont il relève.

Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujéti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Vérificateur général du Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimations est l'évaluation de la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les droits de trésorerie et les créances sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges à payer et les frais courus, à l'exception des avantages sociaux à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes complémentaires

31 mars 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus

Les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si ces crédits sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans ces cas, ils sont comptabilisés à titre de revenus au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Actifs

Droits de trésorerie

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du fonds général du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de trésorerie représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du fonds général du fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Passifs

Avantage incitatif reporté relatif à un bail

L'avantage incitatif accordé par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, est reporté et réduit de façon linéaire sur la durée du bail.

Crédits reportés

Certains crédits parlementaires inutilisés peuvent être reportés uniquement à l'exercice subséquent. Ce report doit être autorisé au préalable par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables établies par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Notes complémentaires

31 mars 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

CATÉGORIE	DURÉE
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les services reçus à titre gratuit ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Notes complémentaires

31 mars 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3. Budget

Le budget détaillé, préparé par la direction du Vérificateur général du Québec, a été approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale le 1^{er} avril 2021 et est présenté comme budget initial.

4. Revenus

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels.

	2022	2021
Crédits parlementaires		
Initiaux	36 899	35 457
Réalloués de l'exercice antérieur	330	698
Additionnels	1 490	–
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu (variation des sommes)	(336)	508
	38 383	36 663
Périmés	(1 104)	(433)
Reportés à l'exercice subséquent	–	(330)
	37 279	35 900

Un budget additionnel a servi à financer les conventions collectives et l'équité salariale.

5. À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu

	2022	2021
Traitements et avantages sociaux	4 113	4 186
Congés de maladie	4 245	4 508
	8 358	8 694

Notes complémentaires

31 mars 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

6. Charges à payer et frais courus

	2022	2021
Fournisseurs et autres	895	1 023
Traitements	2 868	2 322
Avantages sociaux	207	195
Provision pour vacances	3 235	3 100
	7 205	6 640

7. Crédits reportés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, le Vérificateur général du Québec n'a reporté aucun crédit (2021 : 330 milliers de dollars).

	2022	2021
Solde au début	330	698
Crédits reportables	–	330
Virement aux revenus de l'exercice	(330)	(698)
Solde à la fin	–	330

8. Provision pour congés de maladie

Le Vérificateur général dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Notes complémentaires

31 mars 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

8. Provision pour congés de maladie (suite)

Pour les professionnels, des dispositions transitoires sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2024. Ces dispositions transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Pour les fonctionnaires, les mêmes dispositions transitoires étaient applicables depuis le 1^{er} avril 2017. La période transitoire est venue à échéance le 31 mars 2022. Ainsi, les journées de congé de maladie toujours inutilisées de la banque constituée le 1^{er} avril 2017 seront payables à 70 % au cours du prochain exercice. Ce montant est présenté dans le poste charges à payer et frais courus.

	2022	2021
Solde au début	4 508	4 800
Charge de l'exercice	245	47
Prestations versées au cours de l'exercice	(508)	(339)
Part devenue payable des fonctionnaires	(16)	–
Solde à la fin	4 229	4 508

Évaluation

Le programme d'accumulation de congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2022	2021
Taux d'indexation	2,50 %	2,50 %
Taux d'actualisation	2,53 % à 3,40 %	0,37 % à 2,97 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	15 ans	16 ans

Notes complémentaires

31 mars 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

9. Immobilisations corporelles

	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIELS	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	2022 TOTAL	2021 TOTAL
Coût des immobilisations						
Solde d'ouverture	2 274	1 240	3 094	257	6 865	6 248
Acquisitions	–	8	126	–	134	617
Radiations	(3)	(162)	(638)	(18)	(821)	–
Solde de clôture	2 271	1 086	2 582	239	6 178	6 865
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture	1 568	1 093	2 339	232	5 232	4 763
Amortissement de l'exercice	78	52	340	19	489	469
Incidence des radiations	(3)	(162)	(638)	(18)	(821)	–
Solde de clôture	1 643	983	2 041	233	4 900	5 232
Valeur comptable nette au 31 mars	628	103	541	6	1 278	1 633

	2022	2021
Budget initial d'immobilisations corporelles	923	1 050
Acquisitions de l'exercice	(134)	(617)
Crédits parlementaires périmés	(789)	(433)
	–	–

Des acquisitions d'immobilisations corporelles ayant une valeur comptable de 10 milliers de dollars (2021 : 253 milliers de dollars) sont présentées dans les charges à payer et frais courus.

Notes complémentaires

31 mars 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

10. Obligations contractuelles

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation et d'un contrat de service pour un montant de 4 469 milliers de dollars (2021 : 5 789 milliers de dollars) expirant entre juillet 2023 et mars 2029. Les obligations contractuelles s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2022-2023	1 371
2023-2024	777
2024-2025	466
2025-2026	464
2026-2027 et les suivants	1 391
	4 469

De plus, le Vérificateur général du Québec a signé des contrats de services professionnels pour 2 076 milliers de dollars (2021 : 1 221 milliers de dollars) comportant une clause de résiliation unilatérale.

11. Opérations entre apparentés

Le Vérificateur général du Québec est apparenté à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres décisionnels du comité exécutif.

Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Vérificateur général du Québec et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), incluant le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, payé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle commun, n'est pas présenté dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Notes complémentaires

31 mars 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Le Vérificateur général du Québec est exposé au risque de crédit et de liquidité, mais n'est pas exposé au risque de marché qui se définit comme étant le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit associé aux droits de trésorerie et aux créances est réduit puisque ces sommes sont à recevoir d'entités gouvernementales. Au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, toutes les créances étaient recevables dans les 30 jours. L'exposition maximale au risque de crédit se limite à la valeur comptable des droits de trésorerie et des créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Vérificateur général du Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Vérificateur général du Québec établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des droits de trésorerie nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers.

	2022	2021
Charges à payer et frais courus		
Moins de 90 jours	1 763	1 684
De 90 à 365 jours	5 235	4 761
	6 998	6 445

ANNEXES

- ANNEXE 1** Organigramme du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2022
- ANNEXE 2** Audits des états financiers confiés à des cabinets comptables et honoraires versés pour ces audits (en dollars)
- ANNEXE 3** Interventions en audit de performance réalisées en 2021-2022
- ANNEXE 4** Liste des entités pour lesquelles le rapport de l'auditeur indépendant signé entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 comporte une opinion modifiée
- ANNEXE 5** Décisions prises à l'égard des dénonciations reçues, y compris les contributions

Annexe 1

Organigramme du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2022



Annexe 2

Audits des états financiers confiés à des cabinets comptables et honoraires versés pour ces audits (en dollars)¹

		Honoraires professionnels assumés par :			
		Vérificateur général		Entités	
		Nombre d'interventions ²	2021-2022	2020-2021	2021-2022
					2020-2021
1	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	33 408	31 813	
2	Cautionnements individuels des agents de voyages	1			6 000
3	Centre de la francophonie des Amériques	1	10 000	10 000	
4	Centre de recherche industrielle du Québec ³	0		37 500	
5	Commission de la construction du Québec	12			427 658
6	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ⁴	1			199 000
7	et Fonds de la santé et de la sécurité du travail	1			204 000
8	Corporation d'Urgences-santé ³	0		38 000	
9	École nationale de police du Québec	1			18 000
10	École nationale des pompiers du Québec	1			30 500
11	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies ³	0		9 000	
12	Fonds de recherche du Québec – Santé ³	0		23 200	
13	Fonds de recherche du Québec – Société et culture ³	0		9 000	
14	Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	1			10 000
15	Héma-Québec	1			52 219
16	Institut de la statistique du Québec	1	15 450	15 200	
17	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	1	18 115	17 915	
18	Institut national de santé publique du Québec	1	16 646	16 320	
19	Musée d'art contemporain de Montréal	1	28 100	33 205	
20	Musée de la civilisation	1	28 000	28 000	
21	Musée national des beaux-arts du Québec	1	28 000	28 000	
22	Office des professions du Québec	1			12 131
					11 939

Honoraires professionnels assumés par :						
		Vérificateur général		Entités		
		Nombre d'interventions ²	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021
23	Office Québec-Monde pour la jeunesse	1	16 500	16 500		
24	Régie de l'énergie	1			30 000	30 000
25	Régie du bâtiment du Québec	1			32 000	32 000
26	Société de développement de la Baie-James	1			39 077	40 390
27	Société de développement des entreprises culturelles	1	33 000	32 000		
28	Société de financement des infrastructures locales du Québec	1			89 500	89 500
29	Société des établissements de plein air du Québec	1			51 500	50 000
30	Société des traversiers du Québec	1	23 700	23 200		
31	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	43 000	43 000		
32	Société du Centre des congrès de Québec ³	0		20 264		
33	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1			15 900	16 811
34	Société québécoise d'information juridique	1			23 000	22 000
35	Tribunal administratif du travail	1			18 925	18 550
TOTAL		40	293 919	432 117	1 055 410	1 053 528

1. Les montants représentent le coût complet de l'audit. Par conséquent, ils diffèrent de ceux mentionnés dans les états financiers puisque certaines missions se réalisent sur deux exercices financiers du Vérificateur général.
2. Il s'agit du nombre d'états financiers audités.
3. Il s'agit d'une mission d'audit réalisée à l'interne pour l'exercice financier clos le 31 mars 2021.
4. Il s'agit d'une mission reprise par le Vérificateur général. Ces honoraires sont pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2020.

Annexe 3

Interventions en audit de performance réalisées en 2021-2022

Travaux en audit de performance de septembre 2021 à juin 2022 (tableau 1)¹

Rapports d'audit de performance

Appareils suppléant à une déficience physique

Centre de services scolaire de Montréal : allocation et gestion des ressources

CISSS de la Gaspésie : gestion administrative et gouvernance

Cybersécurité (COVID-19)

Du Fonds vert au Fonds d'électrification et de changements climatiques : différences et enjeux (CDD)

Fournisseurs hors Québec : perception de la taxe de vente du Québec

Gestion des centres des congrès (COVID-19)

Gestion des équipements de protection individuelle pendant la pandémie (COVID-19)

Gestion des projets majeurs d'infrastructure

Mesures d'aide aux entreprises touchées par la pandémie (COVID-19)

Planification de l'hébergement public de longue durée pour les aînés en grande perte d'autonomie (COVID-19)

Politique énergétique 2030 : gouvernance et mise en œuvre (CDD)

Prévention et détection des conflits d'intérêts, de la fraude et de la corruption liés à des activités d'investissement

Registre foncier et cadastre : accès et gestion de l'information foncière

Sels de voirie : optimiser leur usage pour en limiter les répercussions sur l'environnement (CDD)

Télésanté : organisation des soins de santé durant la pandémie de COVID-19 et développement de projets (COVID-19)

Rapport sur le suivi des recommandations

Rapport sur le suivi 2020-2021 de l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec et du commissaire au développement durable

Autres travaux

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 1, *Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement*

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 4, *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 11, *Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre*

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 102, *Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission (CDD)*

Révision de la stratégie gouvernementale de développement durable (Vigie-CDD)

1. En 2021-2022, des modifications ont été apportées à l'indicateur portant sur le nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale ainsi qu'à quelques autres indicateurs, pour prendre en compte dans les audits de performance les autres publications comportant des recommandations adressées à une entité ou à plusieurs d'entre elles, notamment un audit relatif à la conformité. Les travaux entourant ces publications sont d'envergure et incluent les mandats *Cybersécurité* et *Prévention et détection des conflits d'intérêts, de la fraude et de la corruption liés à des activités d'investissement*.

Annexe 4

Liste des entités pour lesquelles le rapport de l'auditeur indépendant signé entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 comporte une opinion modifiée

Nom de l'entité	Date de fin de l'exercice	Date du rapport de l'auditeur indépendant	Type d'opinion	Nature de l'opinion modifiée
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	30 juin 2021	23 novembre 2021	Modifiée avec réserve	Non-comptabilisation de subventions à recevoir alors que le montant peut faire l'objet d'une estimation et que le recouvrement est raisonnablement assuré (équivalent pour les organismes sans but lucratif de la réserve sur les paiements de transfert – volet bénéficiaire)
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	31 mars 2021	2 novembre 2021	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'auditer l'exhaustivité des souscriptions à recevoir (comptant et activités de financement) et des sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	31 mars 2019	21 janvier 2022	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour auditer une partie importante des frais de gestion liés à la réalisation des activités et à l'administration
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	31 mars 2020	11 février 2022	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour auditer une partie importante des frais de gestion liés à la réalisation des activités et à l'administration
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	31 mars 2021	30 août 2021	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour auditer l'évaluation de la provision pour les demandes d'indemnisation reçues relatives à l'annulation de voyages en raison de la pandémie mondiale de COVID-19
Fonds vert	31 mars 2020	8 décembre 2021	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour auditer une partie importante des frais de gestion liés à la réalisation des activités et à l'administration

Nom de l'entité	Date de fin de l'exercice	Date du rapport de l'auditeur indépendant	Type d'opinion	Nature de l'opinion modifiée
Institut de cardiologie de Montréal	31 mars 2021	14 juin 2021	Modifiée avec 2 réserves	1- Réserve sur les paiements de transfert – volet bénéficiaire 2- Non-comptabilisation d'une provision salariale en lien avec les offres gouvernementales déposées publiquement à la date des états financiers
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval	31 mars 2021	8 juin 2021	Modifiée avec 2 réserves	1- Réserve sur les paiements de transfert – volet bénéficiaire 2- Non-comptabilisation d'une provision salariale en lien avec les offres gouvernementales déposées publiquement à la date des états financiers
Télé-Québec	31 mars 2021	19 juillet 2021	Modifiée avec réserve	Comptabilisation de subventions en revenus reportés alors qu'il n'existe aucune stipulation créant une obligation répondant à la définition d'un passif
Université du Québec à Rimouski	30 avril 2021	21 septembre 2021	Modifiée avec réserve	Non-comptabilisation de subventions à recevoir alors que le montant peut faire l'objet d'une estimation et que le recouvrement est raisonnablement assuré (équivalent pour les organismes sans but lucratif de la réserve sur les paiements de transfert – volet bénéficiaire)

Annexe 5

Décisions prises à l'égard des dénonciations reçues, y compris les contributions

Décisions	Nombre de dénonciations	
	2021-2022	2020-2021
Dénonciations non recevables		
Hors du champ de compétence du Vérificateur général	32	38
Litige avec une organisation ou dénonciation déjà examinée par une cour de justice ou un tribunal administratif	4	5
Cas particulier ou personnel	35	27
Manque d'information	10	13
Plainte visant des politiques ou des objectifs du gouvernement	3	1
Sous-total	84	84
Dénonciations recevables		
Intégrées à la banque de projets	20	9
Prises en compte dans les travaux déjà planifiés ou en cours	44	54
Couvertes par un rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale déposé il y a moins de trois ans	7	31
Ayant peu d'incidence (non prises en compte)	3	4
Traitée par une autre organisation	1	
Sous-total	75	98
TOTAL	159	182

Les informations qui suivent présentent la répartition des dénonciations intégrées à la banque de projets du Vérificateur général ou prises en compte dans ses travaux, y compris les contributions, entre les différents secteurs concernés. Rappelons que chaque dénonciation a fait l'objet d'une analyse.

Nombre de dénonciations, y compris les contributions, intégrées à la banque de projets du Vérificateur général ou prises en compte dans ses travaux déjà planifiés ou en cours, par secteur

Secteur	2021-2022	2020-2021
Gouvernance et justice	2	0
Économie et environnement	5	6
Santé et services sociaux	36	8
Éducation et culture	5	5
Entreprises et agences du gouvernement	13	4
Soutien aux personnes et aux familles	3	40
TOTAL	64	63

Le secteur de la santé et des services sociaux a fait l'objet de plus de dénonciations, incluant les contributions, en 2021-2022 que l'année précédente. Le mandat *CISSS de la Gaspésie : gestion administrative et gouvernance* a récolté plusieurs contributions du public.

Ce fut l'inverse pour le secteur du Soutien aux personnes et aux familles.

En effet, le chapitre *Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance* avait suscité beaucoup d'intérêt avant son dépôt en octobre 2020.